

HAUTS-DE-FRANCE
DURY (PAS-DE-CALAIS)
Rue des Hallots

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION
DIAGNOSTIC

N° INSEE 62 280
Arrêté N° 17/082/DIAG
Code Patriarche : 158386



Responsable d'opération
Jérôme MANIEZ

Rédaction
Jérôme MANIEZ
Hélène AGOSTINI, Nicolas MAJCHRZAK

Juillet 2017

SOMMAIRE

Section 1 : Les données administratives et techniques	5
Fiche signalétique	7
Liste des intervenants	8
Entités archéologiques	9
Entités archéologiques	10
Notice scientifique	11
Arrêté de prescription	12
Arrêté de désignation	23
Documents cartographiques	26
Section 2 : L'opération archéologique et ses résultats	29
1. État des connaissances	31
1.1 Le projet d'aménagement	31
1.2 Contextes géologique et environnemental	31
1.3 Contextes historique et archéologique	33
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	35
2.1 Les contraintes environnementales	35
2.2 Méthodologie	35
3. Description archéologique	37
3.1 La période gallo-romaine	37
3.2 Les vestiges de la Première Guerre mondiale	37
3.3 Les structures non datées	37
4. Conclusion	46
5. Bibliographie	47
6. Table des figures	48
Section 3 : Les inventaires	49
1. Inventaire des unités d'enregistrement (H. Agostini)	50
2. Inventaire du mobilier (H. Agostini)	52
3. Inventaire de la documentation (H. Agostini)	53

SECTION 1 : LES DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Fiche signalétique	7
Identité du site.....	7
L'opération archéologique	7
Résultats	7
Liste des intervenants	8
Intervenants administratifs	8
Intervenants scientifiques.....	8
Intervenants techniques	8
Entités archéologiques	9
Entités archéologiques	10
Notice scientifique	11
Documents cartographiques	26
Fig. 1, localisation régionale de la commune, <i>G. Guidi-Rontani - DA, CD 62</i>	26
Fig. 2, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), <i>G. Guidi-Rontani - DA, CD 62</i>	26
Fig. 3, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), <i>G. Guidi-Rontani - DA, CD 62</i>	27
Fig. 4, localisation du site sur le cadastre, <i>G. Guidi-Rontani - DA, CD 62</i>	27

FICHE SIGNALÉTIQUE

Identité du site

Région : Nord/Pas-de-Calais
Département : Pas-de-Calais
Lieu-dit ou adresse : Rue des Hallots
N° INSEE : 62 280
Commune : Dury
Cadastre année : **Section :** AB ; **Parcelle(s) :** 360, 362, 403, 404
ZB 128
Coord. Lambert 93 X : 700192.086 **Y :** 7016617.706 **altitude :** 71 m NGF
Propriétaire du terrain : Noréade
Maître d'ouvrage des travaux : Noréade
Protection juridique :

L'opération archéologique

Arrêté de prescription n° : 17/082/DIAG **daté du :** 21/04/2017
Arrêté de désignation n° : 17/082/DIAG/DESIGNATION **daté du :** 16/06/2017
Titulaire : Jérôme MANIEZ
Organisme de rattachement : Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais
Raison de l'urgence : Construction d'une station d'épuration communale
Dates d'intervention sur le terrain : 26 et 27 juin 2017
Surface du projet : 15000 m²
Surface diagnostiquée : 1652 m²

Résultats

Côte d'apparition des vestiges (depuis TN) : - 0,30 m
Épaisseur de la stratification : néant
Densité : faible
Extension supposée du site : vers le nord-est
Problématique de la recherche :
Nature des vestiges par périodes : Fosses et fossés gallo-romains ; Fosses Première Guerre mondiale
Lieu de dépôt du matériel archéologique et de la documentation :
Direction de l'Archéologie, Dainville

LISTE DES INTERVENANTS

Intervenants scientifiques

Service régional de l'Archéologie : Luc VALLIN Conservateur en chef du patrimoine,

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Attachée de Conservation ; Jean Michel WILLOT, Conservateur ; Jérôme MANIEZ, Archéologue départemental, responsable d'opération

Intervenants techniques

Direction de l'Archéologie, Service d'archéologie préventive

Fouilles :

Jérôme MANIEZ : responsable d'opération

Gabriel GUIDI-RONTANI, Nicolas MAJCHRZAK (stagiaire) : topographie

Hélène AGOSTINI : fouille

Rapport :

Jérôme MANIEZ : responsable d'opération

puis par ordre alphabétique

Hélène AGOSTINI : fouille

Gabriel GUIDI-RONTANI, Nicolas MAJCHRZAK (stagiaire) : topographie

Sophie FRANÇOIS : relecture

Martine CARPENTIER : relecture

Intervenants administratifs

Service régional de l'Archéologie :

Luc VALLIN

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Directrice, Jean Michel WILLOT, Chef du service d'Archéologie préventive

Aménageur : Noréade

ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES

(Une fiche par période ou phase d'occupation)

Fiche 1/2

CHRONOLOGIE

- ☐ Paléolithique
 - ☐ Inférieur
 - ☐ Moyen
 - ☐ Supérieur
 - ☐ Mésolithique
- ☐ Néolithique
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
- ☐ Protohistoire
 - ☐ Âge du Bronze
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
 - ☐ Âge du Fer
 - ☐ Hallstatt (1^{er} Age du Fer)
 - ☐ La Tène (2nd Age du Fer)
- ☒ Antiquité romaine
 - ☐ République romaine
 - ☒ Empire romain
 - ☐ Haut Empire (jusqu'à 284)
 - ☐ Bas Empire (285-476)
- ☐ Époque médiévale
 - ☐ Haut Moyen Âge
 - ☐ Moyen Âge
 - ☐ Bas Moyen Âge
- ☐ Temps modernes
- ☐ Époque contemporaine
 - ☐ Ère industrielle

VESTIGES

- | | |
|---|--|
| ☐ Édifice public | ☐ Artisanat alimentaire |
| ☐ Édifice religieux | ☐ Argile atelier |
| ☐ Édifice militaire | ☐ Atelier métallurgique |
| ☐ Bâtiment commercial | ☐ Artisanal |
| ☐ Structure funéraire | ☐ Autre |
| ☐ Voirie | |
| ☐ Hydraulique | |
| ☒ Habitat rural | |
| ☐ Villa | |
| ☐ Bâtiment agricole | |
| ☒ Structure agraire | |
| ☐ Urbanisme | |
| ☐ Maison | |
| ☐ Structure urbaine | |
| ☐ Foyer | |
| ☐ Fosse | |
| ☒ Sépulture | |
| ☐ Grotte | |
| ☐ Abri | |
| ☐ Mégalithique | |

Mobilier

- ☐ Industrie lithique
- ☐ Industrie osseuse
- ☒ Céramique
- ☐ Restes végétaux
- ☒ Faune
- ☐ Flore
- ☐ Objet métallique
- ☐ Arme
- ☐ Outil
- ☐ Parure
- ☐ Habillement
- ☐ Trésor
- ☐ Monnaie
- ☐ Verre
- ☐ Mosaïque
- ☐ Peinture
- ☐ Sculpture
- ☐ Inscription
- ☐ Autre

Études annexes

- ☐ Géologie
- ☐ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macro restes
- ☒ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Acquisition des données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES

(Une fiche par période ou phase d'occupation)

Fiche 2/2

CHRONOLOGIE

- ☐ Paléolithique
 - ☐ Inférieur
 - ☐ Moyen
 - ☐ Supérieur
 - ☐ Mésolithique
- ☐ Néolithique
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
- ☐ Protohistoire
 - ☐ Âge du Bronze
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
 - ☐ Âge du Fer
 - ☐ Hallstatt (1^{er} Age du Fer)
 - ☐ La Tène (2nd Age du Fer)
- ☐ Antiquité romaine
 - ☐ République romaine
 - ☐ Empire romain
 - ☐ Haut Empire (jusqu'à 284)
 - ☐ Bas Empire (285-476)
- ☐ Époque médiévale
 - ☐ Haut Moyen Âge
 - ☐ Moyen Âge
 - ☐ Bas Moyen Âge
- ☐ Temps modernes
- Époque contemporaine
 - Ère industrielle

VESTIGES

- ☐ Édifice public
- ☐ Édifice religieux
- ☐ Édifice militaire
- ☐ Bâtiment commercial
- ☐ Structure funéraire
- ☐ Voirie
- ☐ Hydraulique
- ☐ Habitat rural
- ☐ Villa
- ☐ Bâtiment agricole
- ☐ Structure agraire
- ☐ Urbanisme
- ☐ Maison
- ☐ Structure urbaine
- ☐ Foyer
- Fosse
- ☐ Sépulture
- ☐ Grotte
- ☐ Abri
- ☐ Mégalithique
- ☐ Artisanat alimentaire
- ☐ Argile atelier
- ☐ Atelier métallurgique
- ☐ Artisanal
- ☐ Autre

Mobilier

- ☐ Industrie lithique
- ☐ Industrie osseuse
- ☐ Céramique
- ☐ Restes végétaux
- Faune
- ☐ Flore
- Objet métallique
- ☐ Arme
- ☐ Outil
- ☐ Parure
- ☐ Habillement
- ☐ Trésor
- ☐ Monnaie
- ☐ Verre
- ☐ Mosaïque
- ☐ Peinture
- ☐ Sculpture
- ☐ Inscription
- ☐ Autre

Études annexes

- ☐ Géologie
- ☐ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macro restes
- ☐ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Acquisition des données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

NOTICE SCIENTIFIQUE

La régie du SIDEN-SIAN, Noréade, prévoit la construction d'une station de traitement des eaux sur une surface de 15000 m² sur la commune de Dury. Le diagnostic a été confié à la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. Il a eu lieu les 26 et 27 juin 2017 sous la direction de Jérôme Maniez. Cette opération a permis de mettre au jour quelques traces d'occupation humaine à la période romaine ainsi que les stigmates du premier conflit mondiale. Les vestiges de la période romaine se concentrent dans la partie est du site. Il s'agit de fossés, de fosses et de quelques poteaux. Nous sommes sans doute ici aux marges d'une occupation qui se développe vers l'est.



REÇU LE

Direction de l'Archéol

PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Le Préfet de Région
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2016 accordant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 3 février 2017 et paru au recueil des actes administratifs numéro n°36 en date du 6 février 2017, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Considérant que des travaux sont envisagés sur les terrains sis à :

Dury (Pas-de-Calais)
Rue des Hallots, parcelles AB 360, AB 362, AB 403, AB 404, ZB 128,

travaux faisant l'objet d'une demande de permis de construire (PC 062 280 17 00001) déposée à la mairie de Dury le 28/02/2017 par :

Noreade
23, Avenue de la Marne
BP 101
59443 Wasquehal Cedex,

demande reçue au service régional de l'archéologie le 22/03/2017 et référencée sous le n° 170207 ;

Considérant que, en raison de leur nature, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, car ils sont situés dans un secteur avec une forte potentialité archéologique (proximité du site néolithique moyen d'Etaing) ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1 : caractéristiques

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux considérés, sis à Dury (Pas-de-Calais), Rue des Hallots, parcelles AB 360, AB 362, AB 403, AB 404, ZB 128.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : désignation de l'opérateur d'archéologie préventive

Conformément aux articles R.523-24 à 29 du code du patrimoine, le diagnostic peut être réalisé par la Direction de l'Archéologie du département du Pas-de-Calais. Ce service doit notifier la date de réception du présent arrêté par courriel aux adresses suivantes : luc.vallin@culture.gouv.fr, frederique.lefevre@culture.gouv.fr. Aux termes de l'article L.523-4 du code du patrimoine, la Direction de l'Archéologie du département du Pas-de-Calais dispose de deux semaines, à compter de ladite date de réception, pour faire connaître s'il accepte de réaliser le diagnostic. Dans la négative ou à défaut de réponse dans ce délai, le diagnostic sera réalisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Le préfet de région notifiera l'attribution du diagnostic à l'opérateur et informera l'aménageur.

Article 3 : conditions de réalisation

Le diagnostic sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par l'opérateur chargé du diagnostic, sur la base des prescriptions détaillées aux articles suivants.

Les conditions de sa réalisation seront définies contractuellement, en application de l'article R.523-31 du code du patrimoine.

Article 4 : emprise

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic portera sur l'ensemble de la surface du terrain assiette du projet. En effet, l'ensemble du terrain peut faire l'objet de travaux affectant le sol et par conséquent susceptibles de porter atteinte aux vestiges archéologiques éventuellement présents (aire de travail des éoliennes, chemins d'accès à créer). L'emprise du diagnostic s'inscrit notamment dans la perspective d'éventuelles prescriptions postérieures au diagnostic de modification de projet, en application de l'article R.523-15 du code du patrimoine susvisé. En effet, la nature et la localisation des vestiges archéologiques repérés peuvent parfois conduire à modifier ou déplacer des aménagements ou constructions projetés. Il importe dans ce cas que les résultats du diagnostic puissent aider l'aménageur à trouver, sur son terrain, un emplacement compatible avec la préservation du patrimoine archéologique.

Article 5 : superficie

Les investigations porteront sur une superficie d'environ 15424 m².

Article 6 : objectifs

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic a pour objectif de détecter et caractériser les vestiges archéologiques. Il doit être conçu comme une opération archéologique à part entière, dépassant le simple constat de présence ou absence de site.

Il doit notamment livrer les informations nécessaires pour statuer sur les suites à donner et permettre d'établir un cahier des charges scientifique dans le cas où le préfet de région déciderait de prescrire une fouille.

Le diagnostic doit permettre d'évaluer les vestiges archéologiques :

- leur profondeur d'enfouissement,
- leur contexte environnemental,
- leur nature,
- leur extension,
- leur état de conservation,
- leur puissance stratigraphique,
- leur chronologie.

Le projet de diagnostic présenté par l'opérateur d'archéologie préventive précisera :

- la durée de l'opération ;
- la composition de l'encadrement de l'équipe (nature et compétences) ;
- les moyens mécaniques mis en oeuvre ;
- les moyens spécifiques (spécialistes éventuels...) ;
- ainsi que toutes propositions de techniques ou de méthodes aptes à répondre aux objectifs fixés.

Article 7 : principes méthodologiques

La détection des vestiges nécessitera la réalisation de tranchées continues à la pelle mécanique, sous la direction du responsable scientifique et selon ses directives. La pelle mécanique, travaillant en rétroaction, sera munie d'un godet à lame lisse d'une largeur d'au moins 1,8 m. Les tranchées seront réparties de manière régulière sur la totalité de l'emprise à évaluer et la surface décapée représentera au moins 10% de sa superficie.

Si des vestiges sont détectés durant cette phase, des fenêtres complémentaires ou surfaces tests, seront ouvertes afin de caractériser ceux-ci. Elles auront une taille suffisante pour permettre une vision en plan et en coupe représentative et porteront la surface ouverte dans les secteurs sensibles à environ 12 à 15%.

Les structures mises au jour devront être correctement caractérisées et datées, au moyen de la fouille, au moins partielle, d'un nombre significatif d'entre elles. Elles devront faire l'objet de relevés graphiques précis et être localisées sur un plan. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être indiquées. L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 93) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Compte tenu des potentialités locales, les tranchées de diagnostic seront complétées par des sondages profonds réalisés par puits creusés mécaniquement, répartis sur l'ensemble du terrain.

Article 8 : contrôle scientifique et technique de l'Etat

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier de l'état d'avancement de l'opération.

Dans les jours précédant la réalisation du diagnostic, il prendra contact (par téléphone ou courriel) avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour lui indiquer la date exacte de son intervention.

Toute découverte de vestiges sera signalée immédiatement par un appel téléphonique au conservateur régional de l'archéologie ou à l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier.

«Dury» - Arrêté n°2017-082
Prescription de diagnostic archéologique

Article 9 : mesures de conservation préventive

Les mesures appropriées seront prises pour assurer la bonne conservation des structures mises au jour, face aux intempéries ou au vandalisme.

Afin d'assurer la bonne conservation des vestiges, les sondages seront remblayés à l'issue de l'intervention. Ce remblaiement pourra se limiter aux secteurs ayant livré des vestiges archéologiques significatifs.

Le remblaiement n'interviendra qu'après accord du conservateur régional de l'archéologie.

Article 10 : rapport

A l'issue du diagnostic, le rapport établi par le responsable scientifique de l'opération sera transmis par l'opérateur d'archéologie préventive, au préfet de région en huit exemplaires, dont un non broché. Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques, à savoir :

- les données administratives,
- les informations techniques sur l'opération (composition de l'équipe et nombre de jours),
- un rappel du contexte historique et archéologique (éventuellement recherche archivistique),
- une présentation complète des observations archéologiques, abondamment illustrée par des relevés et plans (à une échelle lisible), ainsi que par des photographies,
- une synthèse des résultats scientifiques, avec une mise en perspective locale et régionale,
- les études du mobilier et des restes naturels par des spécialistes,
- un inventaire du mobilier précisant le ou les propriétaires du terrain lors de l'intervention archéologique.

L'épaisseur du décapage et la cote d'apparition des vestiges devront être très précisément indiquées.

Une version numérique, identique à la version papier, sera également établie et devra respecter les standards et les normes définis dans le cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics.

L'ensemble des textes et illustrations sera fourni sur cédérom compatible Mac/PC, au format PDF (Adobe Acrobat), numérisé en haute qualité (qualité « presse »). Sur le cédérom, on trouvera également les données informatisées d'enregistrement (structures, inventaires mobiliers, topographie...) au format :

- tabulé pour les listes et inventaires,
- RTF pour les textes,
- JPEG ou TIFF pour les images et photos numérisées, en format natif du logiciel utilisé,
- pour les fichiers de dessin vectoriel : au format natif du logiciel utilisé et au format PDF vectoriel.

Article 11 : notice scientifique

La notice scientifique, accompagnée de plans et photographies, destinée à une diffusion rapide dans *Archéologie de la France Info* et dans le *Bilan scientifique régional* sera transmise sous forme numérique.

Article 12 : le responsable scientifique de l'opération

En application de l'article R.523-23 du code du patrimoine susvisé, le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : néolithicien.

Préalablement à l'intervention de terrain, le responsable scientifique de l'opération consultera le dossier d'aménagement, les informations de la carte archéologique, afin de bien appréhender le contexte archéologique.

A cette occasion, il prendra contact avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour définir les modalités de l'intervention.

Il complètera les documents administratifs nécessaires à l'établissement de son arrêté de désignation comme responsable scientifique d'opération.

Article 13 : mobilier archéologique

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire, le classement, le conditionnement de ce mobilier seront réalisés en application des articles R. 523-65 à R. 523-68 du livre V du code du Patrimoine, suivant l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques et conformément au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques ».

L'inventaire de ce mobilier sera établi par parcelle, avec l'indication du nom du ou des propriétaires au moment de la découverte du mobilier. Il sera transmis avec le rapport de diagnostic, sous forme informatique, et communiqué par le préfet de région au(x) propriétaire(s) du (ou des) terrain(s) qui pourra(ont) faire valoir leurs droits dans un délai d'un an à compter de la réception de l'inventaire, conformément à l'article 523-67 du code du patrimoine.

Article 14 : exécution de l'arrêté

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Noreade, à Osartis, à la Direction de l'Archéologie du département du Pas-de-Calais et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

En application de l'article R.523-17 du code du patrimoine susvisé, l'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation d'aménagement liée aux travaux envisagés ci-dessus considérés et délivrée par l'autorité compétente devra mentionner que l'exécution des prescriptions archéologiques est un préalable à la réalisation des travaux.

Le service instructeur transmettra une copie de cette autorisation au Service régional de l'archéologie.

Fait à Lille le **21 AVR. 2017**

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles,
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART



PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

REÇU LE
17 MAI 2017

Direction de l'Archéologie

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Site de Lille
Service régional de l'Archéologie

Lille, le 15 mai 2017.

Nos réf. : SRA dossier 17082

Affaire suivie par : Luc Vallin
Conservateur du patrimoine

Tél : 03 28 36 78 61

Courriel : luc.vallin@culture.gouv.fr

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Objet : Dury (Pas-de-Calais) Rue des Hallots, parcelles AB 360, AB 362, AB 403, AB 404, ZB 128 - permis de construire PC 062 280 17 00001

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Monsieur, Madame,

En application de l'article R 523-29 du code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le diagnostic archéologique prescrit par arrêté préfectoral n° 17082 sur le terrain cité en objet sera réalisé par :

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Il vous appartient de prendre directement contact avec l'opérateur désigné pour définir les modalités techniques et le calendrier du diagnostic, au moyen d'une convention. Cette convention vous sera transmise par l'opérateur dans un délai de deux mois maximum après l'approbation du projet d'intervention par le préfet (délai de un mois maximum).

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, à l'assurance de ma considération.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional de l'archéologie,

Par délégation
Philippe HANNOIS
Ingénieur d'études
Jean-Luc Collart

Projet d'intervention de diagnostic archéologique

Direction de l'Archéologie
Conseil départemental du Pas-de-Calais
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras cedex 9

Tél. : 03.21.21.69.31 télécopie : 03.21.60.91.18
archeologie@pasdecalais.fr

1. IDENTIFICATION

Opération	Nature de l'opération	Diagnostic archéologique
	Numéro arrêté de prescription	17/082/DIAG
	Date de prescription	21/04/2017
	Date de notification	non daté
	Date d'attribution	15/05/2017
Site	Département	Pas-de-Calais
	Commune	Dury
	Localisation	Rue des Hallots
	Références cadastrales	AB 360, 362, 403, 404 ; ZB 128
	Coordonnées Lambert 93	x = 700157.54 y = 7016635.21
	Surface à traiter	15424 m²
	Nature du projet	Construction d'une station d'épuration communale
Aménageur	Nom ou raison sociale	Noréade
	Adresse	23, avenue de la Marne B.P. 101 59443 WASQUEHAL CEDEX
	Représentant légal	Noréade
Service instructeur	Service régional de l'Archéologie	03.28.36.78.50
	Prescripteur	Luc VALLIN

2. PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

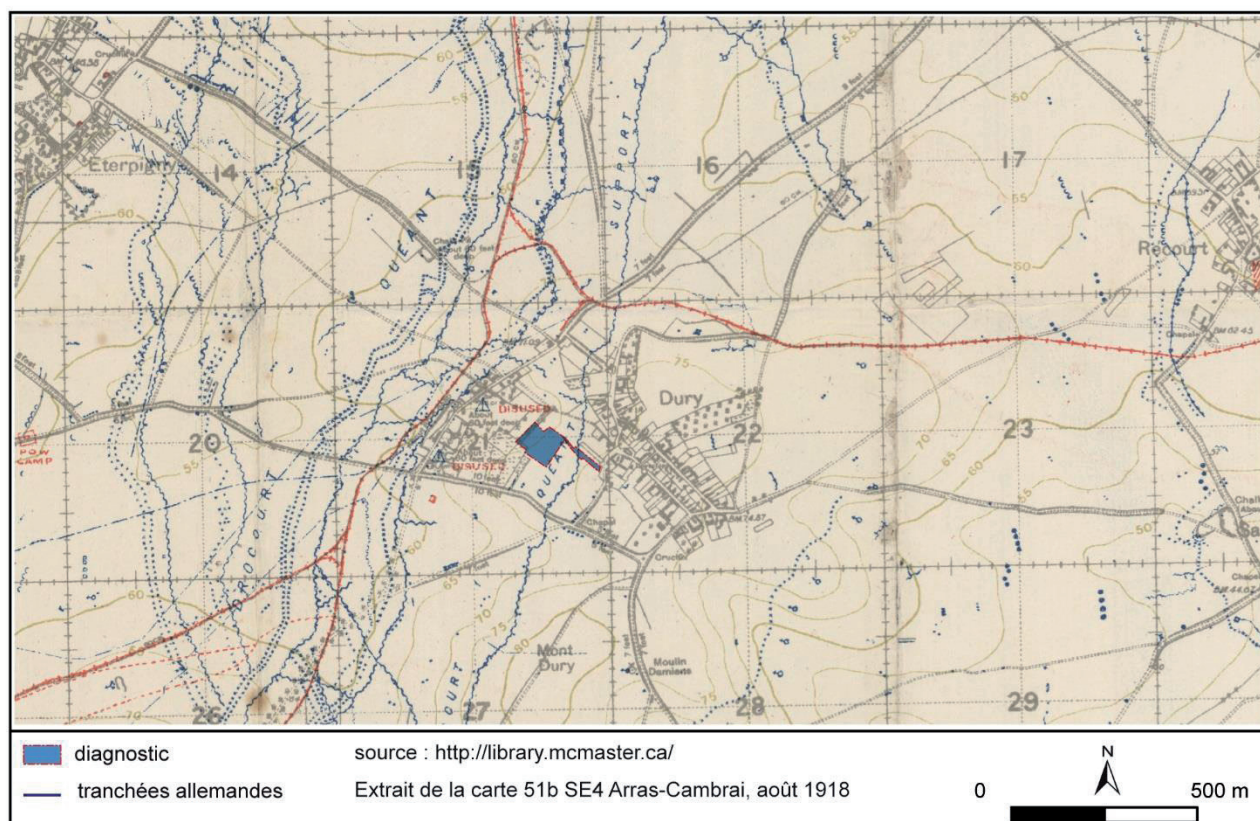
L'arrêté de prescription n° **17/082/DIAG** du **21/04/2017** stipule que, « en raison de leur nature, de leur localisation et de leur importance, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ».

Conformément à l'arrêté de prescription, l'objet de l'opération de diagnostic archéologique consiste à mettre en évidence et caractériser la nature, la datation, la chronologie, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents.

Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant de déterminer le type de mesures dont le site doit faire l'objet.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

La contrainte principale est liée à la Première Guerre mondiale puisque la commune se trouve sur la zone de front. Le risque de découvrir, lors du diagnostic, des vestiges et des munitions encore actives est important. Il convient donc de respecter les consignes détaillées dans le plan de préventions en cas de découverte de munitions.



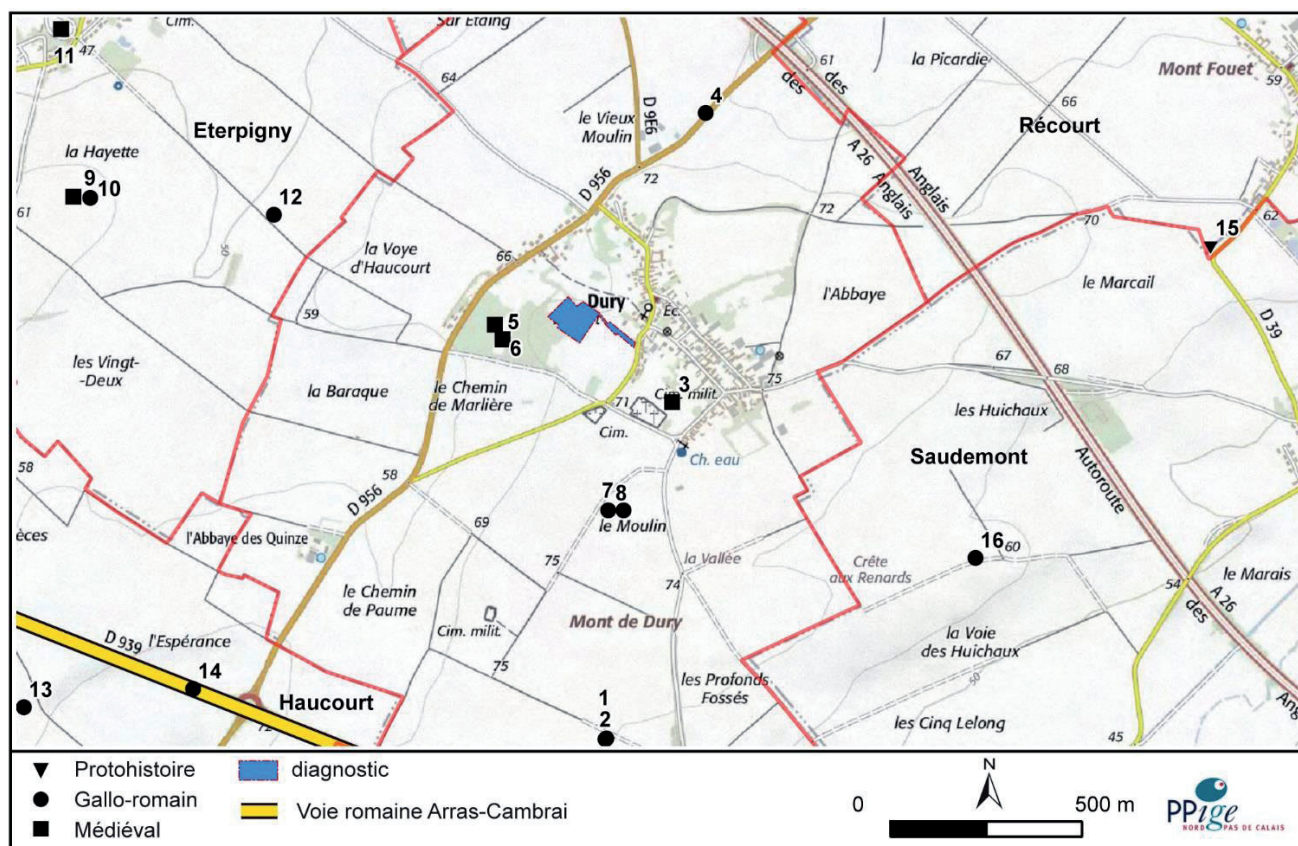
Emprise du projet replacée sur fond de carte militaire, C. Costeux – DA.

4. VESTIGES ATTENDUS

Les travaux sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique du fait même de l'importance de la surface considérée. Plusieurs gisements antiques et médiévaux ont été repérés dans les environs proches. L'opération se situe à moins de 250 m de l'église du village et de sépultures du haut Moyen Âge. Au sud de la commune passe la voie romaine reliant Arras à Cambrai et plusieurs gisements gallo-romains sont signalés sur son territoire (Delmaire 1994). Des vestiges de la Première Guerre seront probablement mis au jour puisque le 2 Septembre 1918, l'armée Canadienne brisa à Dury même la fameuse ligne Quéant-Drocourt, réputée imprenable et avança jusqu'au Canal du Nord.

Delmaire 1994

DELMAIRE R., *Carte archéologique de la Gaule. 62 2: Le Pas-de-Calais [...]*, 2, Paris : Ed. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1994, p. 485



N°	Commune	Lieu Dit	Vestiges	Chronologie	Sources
1	Dury	les Dix de l'Abbaye	mur	Gallo Romain	SRA
2	Dury	les Dix de l'Abbaye	évacuation	Gallo Romain	SRA
3	Dury	près du cimetière britannique	maison forte	Moyen Âge	SRA
4	Dury	les Douze	céramique	Gallo Romain	carte archéologique de la Gaule
5	Dury	carrière à l'ouest du Sart	cimetière	Haut Moyen Âge	carte archéologique de la Gaule
6	Dury	carrière à l'ouest du S art	sépultures	Haut Moyen Âge	carte archéologique de la Gaule
7	Dury	entre le Mont de Dury et les Profonds Fossés	occupation	Gallo Romain	carte archéologique de la Gaule
8	Dury	entre le Mont de Dury et les Profonds Fossés	fondation	Gallo Romain	carte archéologique de la Gaule
9	Eterpigny	L'Arbre du Mont	villa	Gallo Romain	carte archéologique de la Gaule
10	Eterpigny	La Vieille Cense	ferme	Moyen Âge	SRA
11	Eterpigny		maison forte	Moyen Âge	SRA
12	Eterpigny	Le Bout du Monde	céramique	Gallo Romain	carte archéologique de la Gaule
13	Haucourt	La Crête Gaby	four de potier	Bas Empire	carte archéologique de la Gaule
14	Haucourt	près du carrefour des RN 939 et 956	céramique	Gallo Romain	carte archéologique de la Gaule
15	Saudemont	le Marvail	occupation	Néolithique	SRA
16	Saudemont	la Crête aux Renards	villa	Gallo Romain	carte archéologique de la Gaule

Le contexte archéologique dans les environs proches de l'opération, C. Costeux – DA.

5. MÉTHODES ET TECHNIQUES ENVISAGÉES

Étude documentaire

Préalablement à l'opération de terrain, une étude documentaire sera entreprise afin d'appréhender l'environnement historique, archéologique et naturel du projet d'aménagement. Il sera notamment procédé à la consultation de la Carte archéologique.

Détection

L'opération d'archéologie préventive consistera à réaliser des tranchées linéaires, réparties sur la totalité de l'emprise et représentant au moins 10 % de la superficie. En cas de détection de vestiges, des fenêtres de décapages complémentaires pourront être ouvertes afin d'évaluer plus finement la concentration, l'extension et l'état de conservation des vestiges. Le taux d'ouverture dans les secteurs sensibles pourra atteindre 12 % à 15 % de la superficie. En fonction du contexte et de la nature de l'aménagement, des sondages profonds en puits pourront être entrepris.

Caractérisation

La fouille partielle ou totale, manuelle ou mécanique, d'un nombre significatif de structures sera réalisée afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques. Les données archéologiques seront enregistrées selon les modalités classiques (fiches descriptives, plans, relevés, photographies...).

Rapport

À l'issue de l'opération, le rapport sera transmis par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais au Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France en huit exemplaires dont un non broché, accompagnés d'une version numérique. Le document répondra aux normes de contenu et de présentation du rapport final d'opération définies par l'arrêté du 27 septembre 2004.

Mesures de conservation préventive sur le terrain

À l'issue de l'opération de terrain, les sondages ayant livré des vestiges archéologiques significatifs seront remblayés après accord du conservateur régional de l'archéologie afin d'assurer leur bonne conservation.

Conservation du mobilier et de la documentation archéologique

Le mobilier archéologique sera conditionné et conservé au sein de la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais en prévision de sa restitution à l'État qui sera chargé de sa dévolution et cela conformément au protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques établi par le Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France.

6. RELATION AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE

La Direction de l'Archéologie informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent prescripteur de l'avancée de l'opération et des découvertes réalisées.

7. MOYENS À ENGAGER

Phase de terrain incluant la préparation		Total 3 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	1
	Topographe	1
	Moyens de terrassement	Pelle mécanique 21 tonnes godet lisse 3 m
Phase de post-fouille		Total 5 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	1
	Spécialiste	
	Topographe	1



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles

N° PATRIARCHE 158 386

**Arrêté préfectoral portant désignation du responsable scientifique
dans le cadre du diagnostic archéologique n° 17082.0**

**Le Préfet de Région
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2016 accordant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 3 février 2017 et paru au recueil des actes administratifs numéro n° 36 en date du 6 février 2017, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n°17082.0 ;

ARRETE

Article 1 - MANIEZ Jérôme (Le Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais) est désigné comme responsable scientifique du diagnostic sur la commune de Dury, Rue des Hallots parcelles AB 360, AB 362, AB 403, AB 404, ZB 128.

Article 2 - Le rapport établi à l'issue du diagnostic devra être fourni en huit exemplaires, dont un non broché. Il devra comporter :

- **les données administratives et techniques**
 1. région, département, commune, lieu-dit ;

2. numéro d'opération (n° de département, n° de commune, n° de l'arrêté, mention DIAG) ;
3. références cadastrales (année de réalisation du cadastre, n° des sections et n° des parcelles) ;
4. nom du ou des propriétaires au moment de l'opération ;
5. cartes et plans de localisation géoréférencés (1/25 000° et fond de cadastre actuel) avec l'emprise du diagnostic et, si elle est connue, l'implantation des aménagements ;
6. plan d'implantation de tous les sondages avec leur identification ;
7. fiche signalétique par période de présentation des résultats scientifiques ;
8. notice des résultats scientifiques pouvant figurer dans le Bilan Scientifique Régional, éventuellement accompagnés d'illustrations.
La notice et les illustrations seront également transmises sous forme numérique.

• **la présentation des résultats scientifiques**

1. un état sommaire des connaissances géologiques, archéologiques, historiques avant le diagnostic ;
2. un exposé de la mise en œuvre du diagnostic ;
3. un mode d'emploi de la documentation avec la présentation du système d'enregistrement des données de terrain et du système de gestion mis en place pour leur exploitation ;
4. la présentation générale des résultats sur la zone diagnostiquée en identifiant le ou les différents sites archéologiques repérés et leur caractérisation sommaire, accompagnée d'un plan regroupant l'intégralité des sondages avec leur identification ;
5. la présentation détaillée, par période chronologique, du ou des sites avec plans et coupes ainsi que le mobilier significatif ;
6. une synthèse par période avec la nature des sites et leur interprétation ;
7. une synthèse d'ensemble replaçant le site ou les sites dans les problématiques régionales ou nationales.

Article 3 – Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'opérateur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Lille, le 16 juin 2017.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
pour le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

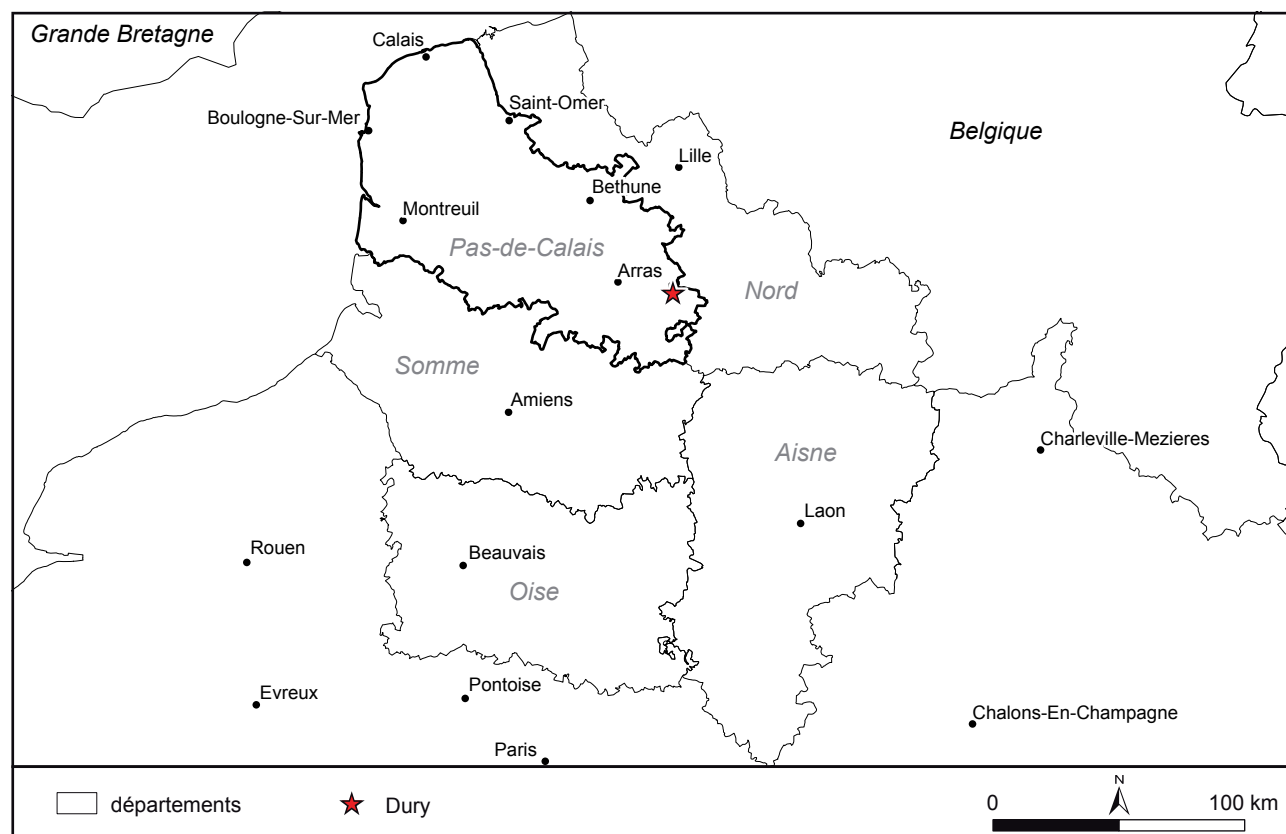


Fig. 1 : Dury, Rue des Hallots, localisation régionale de la commune, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.

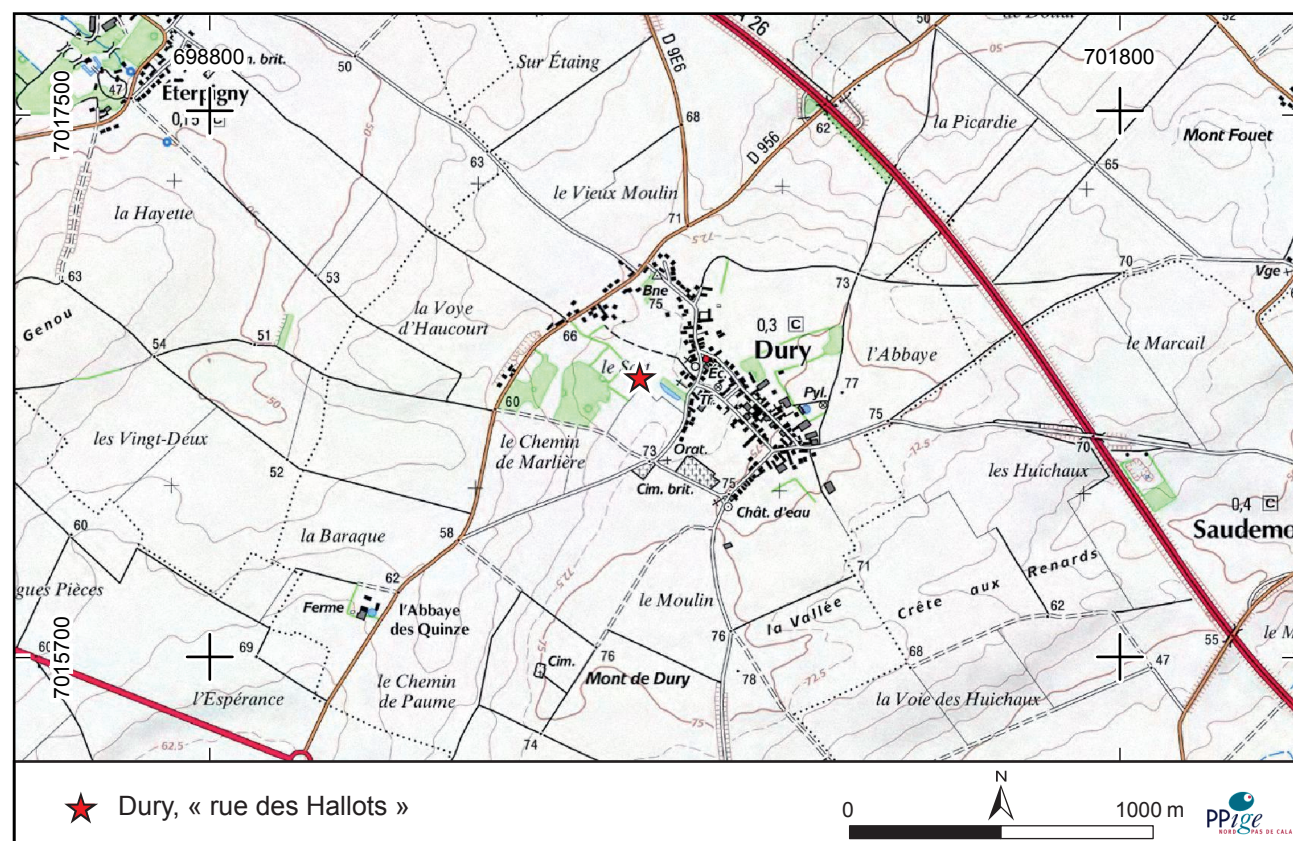


Fig. 2 : Dury, Rue des Hallots, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.

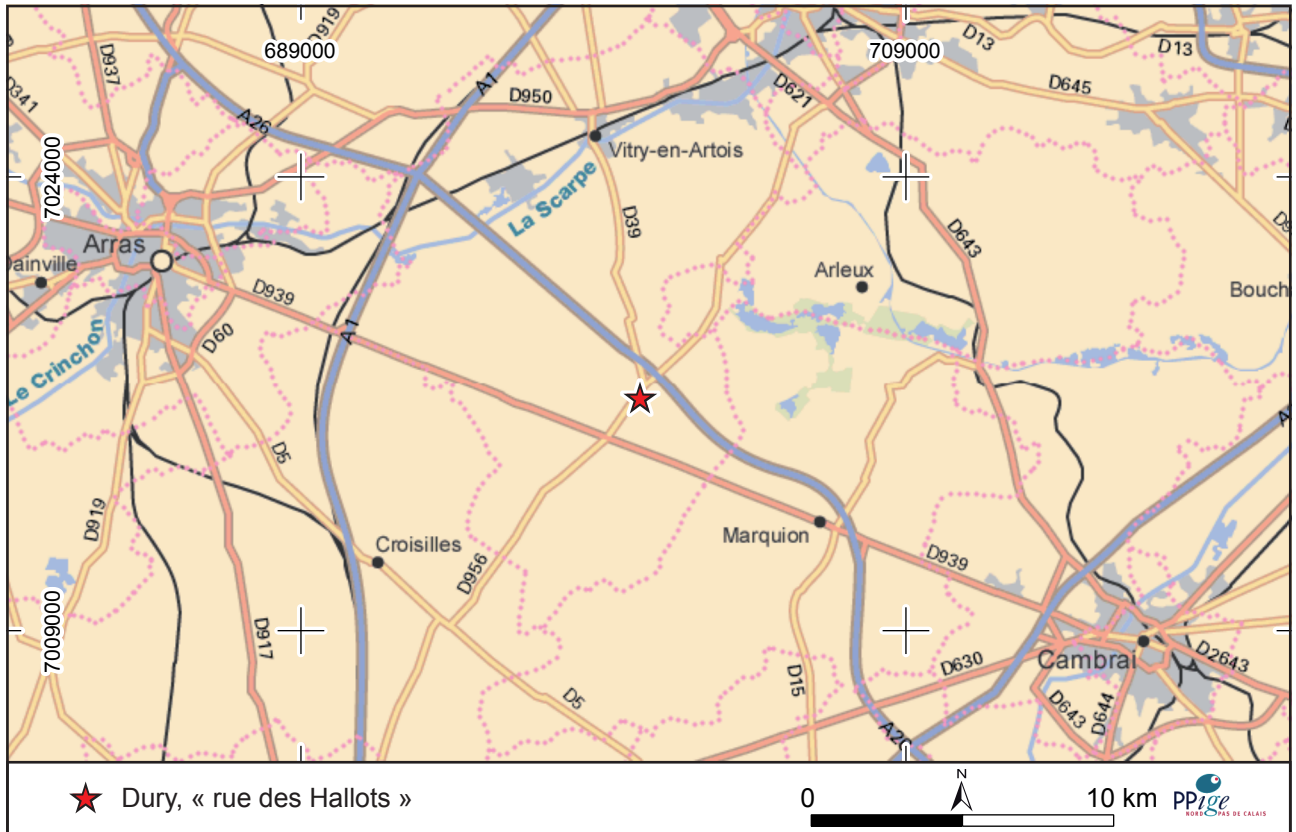


Fig. 3 : Dury, Rue des Hallots, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.

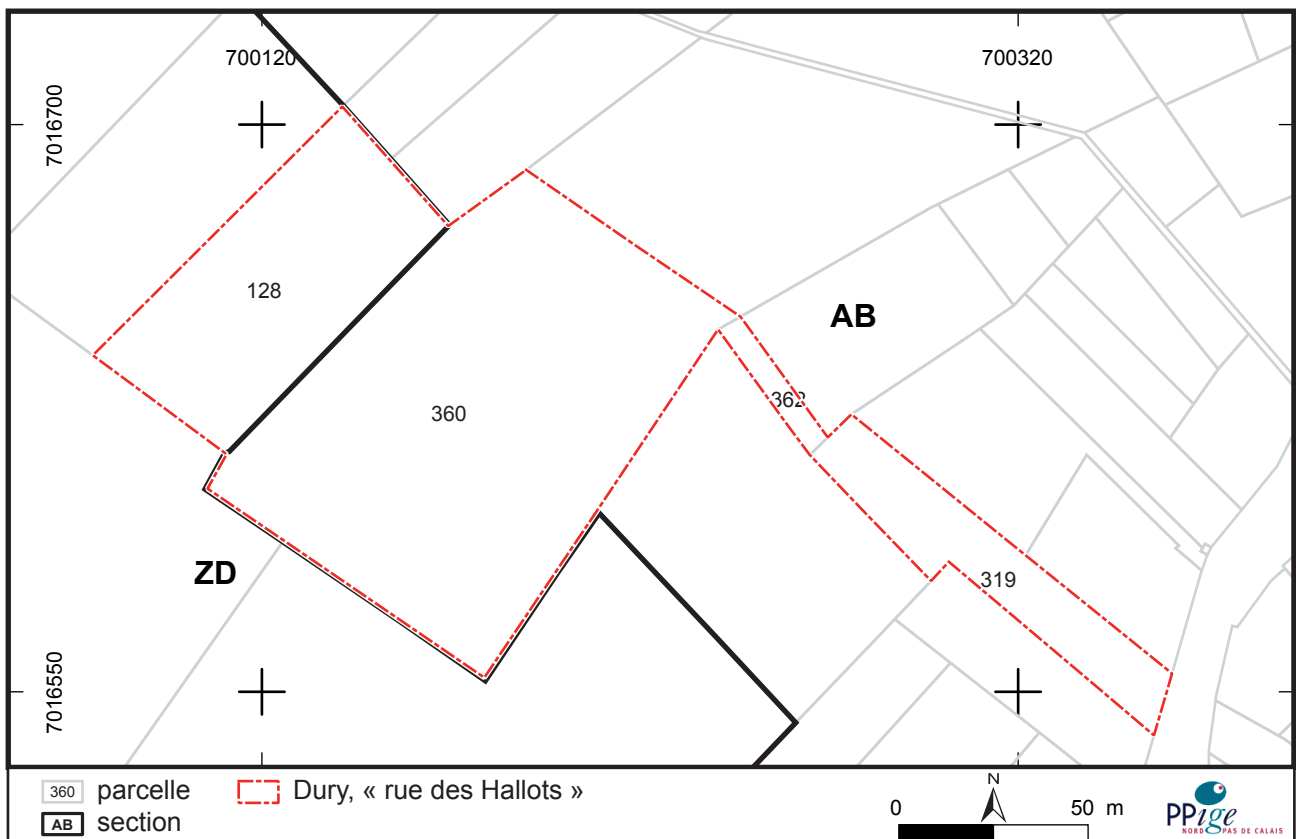


Fig. 4 : Dury, Rue des Hallots, localisation du site sur le cadastre, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.

SECTION 2 : L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET SES RÉSULTATS

1. État des connaissances	31
1.1 Le projet d'aménagement	31
1.2 Contextes géologique et environnemental	31
1.2.1 Données topographiques générales	31
1.2.2 Les observations in situ	31
1.3 Contextes historique et archéologique	33
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	35
2.1 Les contraintes environnementales	35
2.2 Méthodologie	35
2.2.1 Le décapage et la fouille	35
2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier	35
3. Description archéologique	37
3.1 La période gallo-romaine	37
3.1.1 Les fossés	37
3.1.2 Les fosses	37
3.2 Les vestiges de la Première Guerre mondiale	37
3.3 Les structures non datées	37
3.3.1 Les poteaux	37
3.3.2 Les fosses 6 et 8	39
3.3.3 La fosse 68, une structure de combustion ?	39
4. Conclusion	46
5. Bibliographie	47
6. Table des figures	48

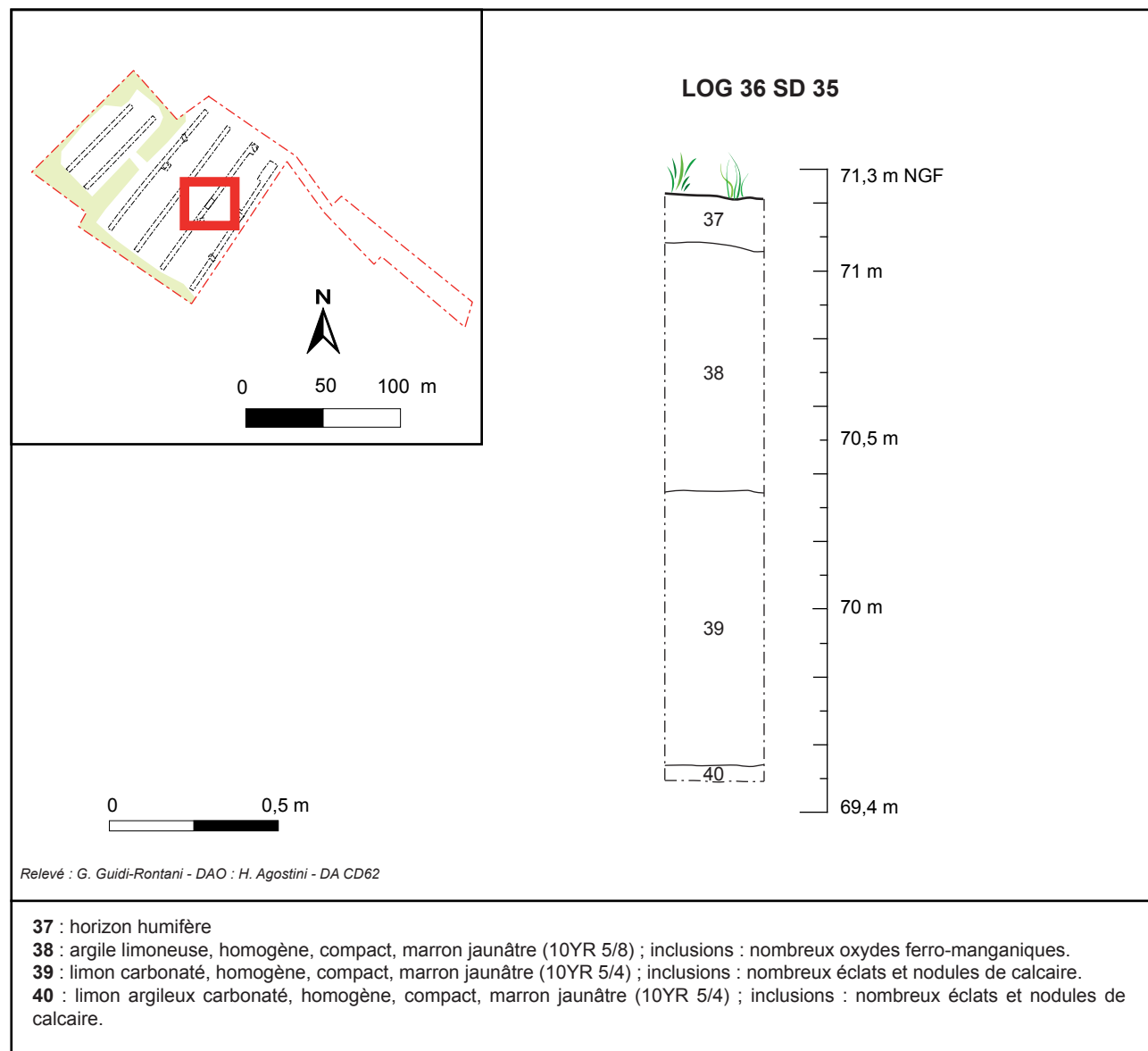


Fig. 5 : Dury, Rue des Hallots, log dans les formations superficielles, H. Agostini - DA, CD 62.

Dury, Rue des Hallots

1. État des connaissances

1.1 Le projet d'aménagement

La régie du SIDEN-SIAN, Noréade, prévoit la construction d'une station de traitement des eaux sur une surface de 15000 m² sur la commune de Dury.

1.2 Contextes géologique et environnemental

1.2.1 Données topographiques générales

Le secteur dans lequel s'inscrit Dury, se situe non loin du plateau et de la vallée, large et marécageuse, de la Sensée. La commune de Dury est située au sommet d'une butte tertiaire inscrite au sein des terrains crayeux de l'Artois localisée au Sud de la vallée de la Sensée. Le village lui-même s'est installé en retrait de la zone humide, directement au contact des deux terroirs. A une altitude d'environ 70 mètres, dans un paysage agricole typique d'Artois, la commune présente un paysage légèrement vallonné, entourée de deux monts : le Mont De Dury et les Dix de l'Abbaye.

1.2.2 Les observations in situ

Après décapage de la terre arable, des formations limono-argileuses ont été observées. Il s'agit de limons anciens, dits limons pléistocènes. Deux horizons lithologiques ont été distingués : une couche supérieure décalcifiée et brune surmontant un limon jaune clair qui contient des nodules crayeux (Fig. 5, page 30).

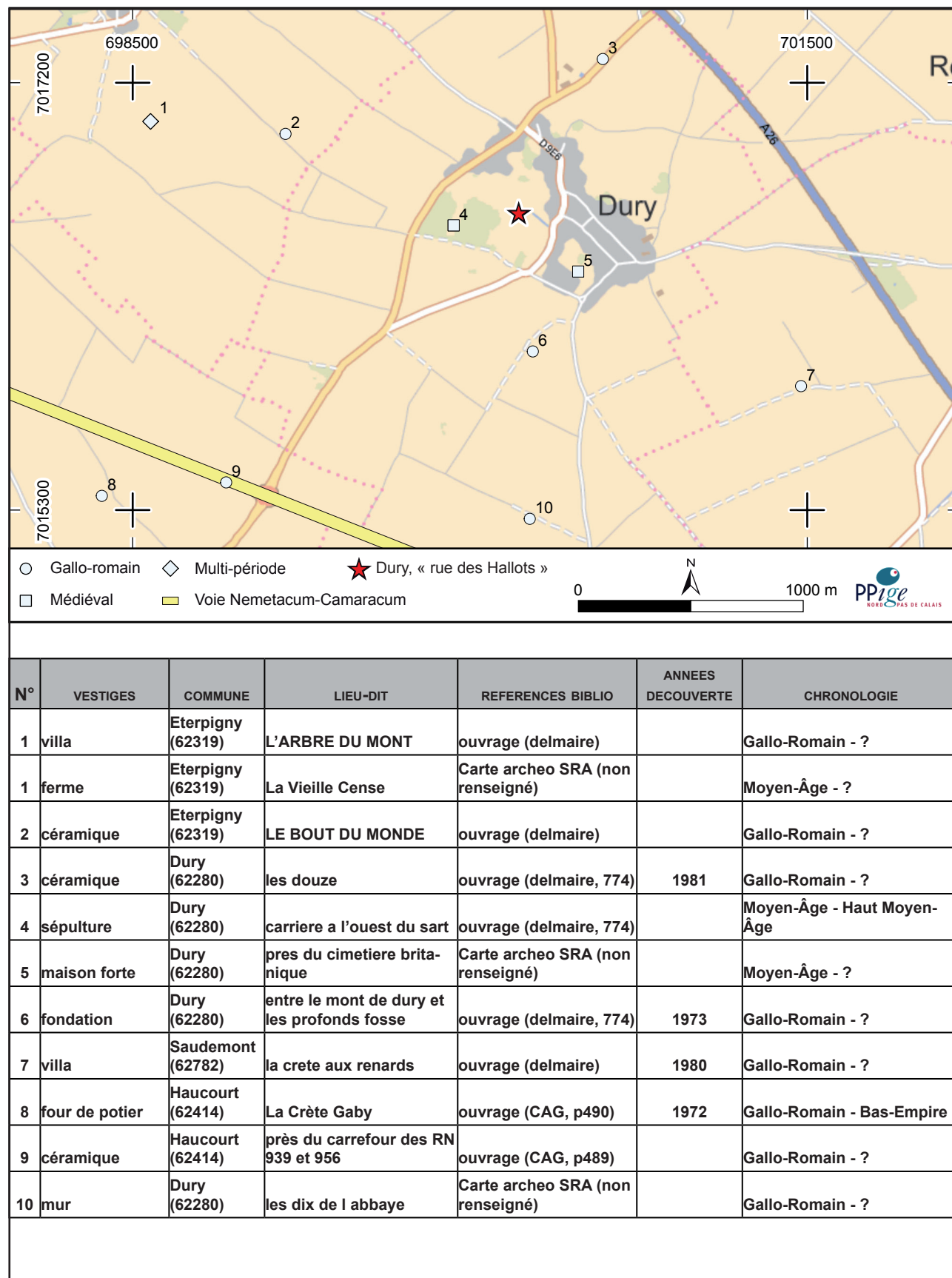


Fig. 6 : Dury, Rue des Hallots, Carte sur les découvertes archéologiques dans le secteur de Dury, G. Guidi-Rontani- DA, CD 62.

1.3 Contextes historique et archéologique

Plusieurs gisements antiques et médiévaux sont signalés dans les environs proches (Fig. 6, page 32).

La période gallo-romaine

Au sud de la commune, passe la voie romaine reliant Arras à Cambrai et plusieurs gisements gallo-romains sont signalés sur son territoire (Delmaire 1994). Au nord de la commune, en 1981, au lieu-dit «les Douzes» des tessons gallo-romains ont été découverts en cours de prospections (site 3). Entre «Le Mont de Dury» et «Les Profonds Fossés» des tuiles, des tessons, des traces de fondations ainsi que plusieurs monnaies ont été trouvés en 1973 (site 6).

La période médiévale

L'opération se situe à moins de 250 m de l'église du village et de sépultures du haut Moyen Âge. Il s'agit de découvertes d'avant 1914 où de très nombreuses tombes ont été mises au jour lors de l'exploitation d'une carrière de craie à ciel ouvert. En 1951, des fouilles ont eu lieu en bordure de la carrière afin de vérifier l'extension et la datation du cimetière. 7 tombes ont été fouillées et datées des VII^e et VIII^e s. d'après le mobilier (Bourgeois, Terraillon 1951) (site 4).

La période contemporaine

Des vestiges de la Première Guerre sont également signalés puisque le 2 Septembre 1918, l'armée Canadienne brisa à Dury même la fameuse ligne Quéant-Drocourt, réputée imprenable et avança jusqu'au Canal du Nord (Fig. 7, page 33).

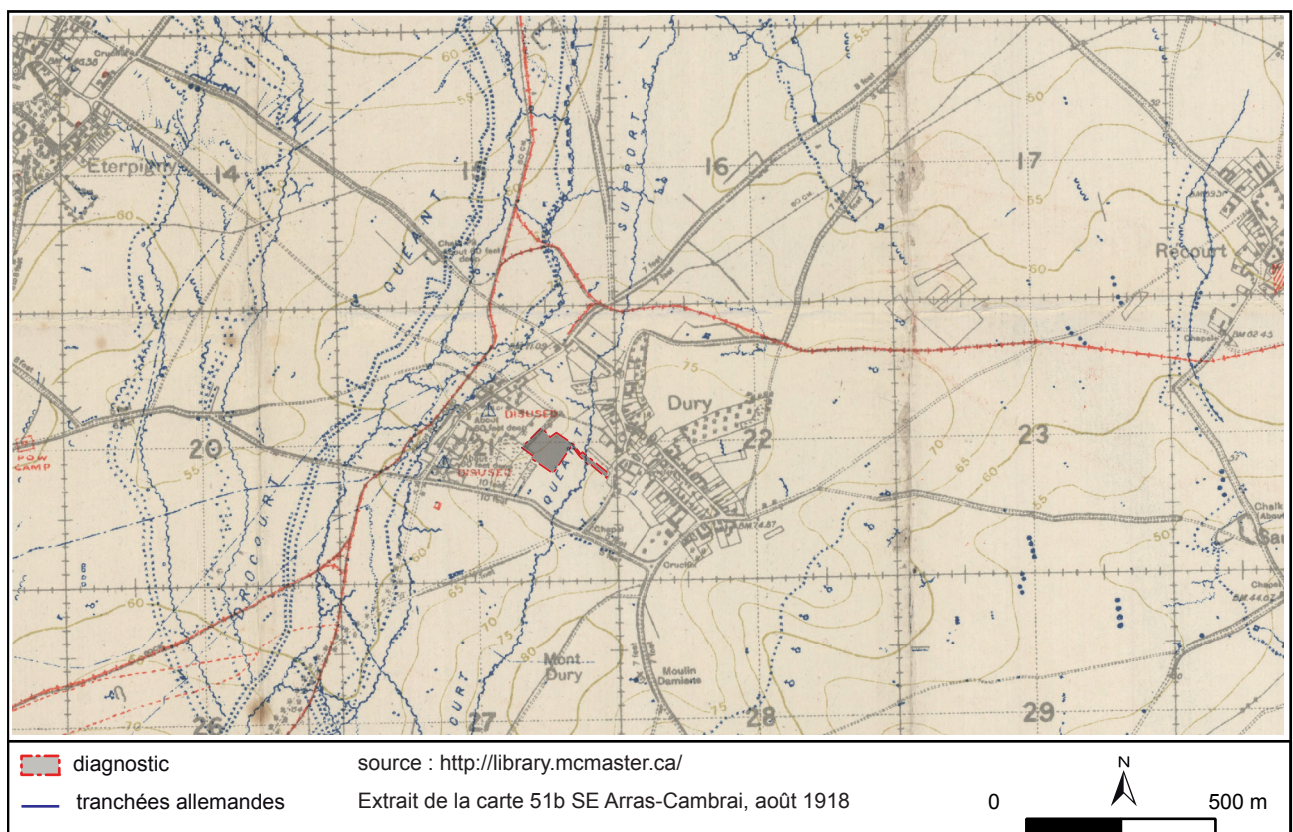


Fig. 7 : Dury, Rue des Hallots, Emprise du projet replacée sur fond de carte militaire, C. Costeux – DA, CD 62.

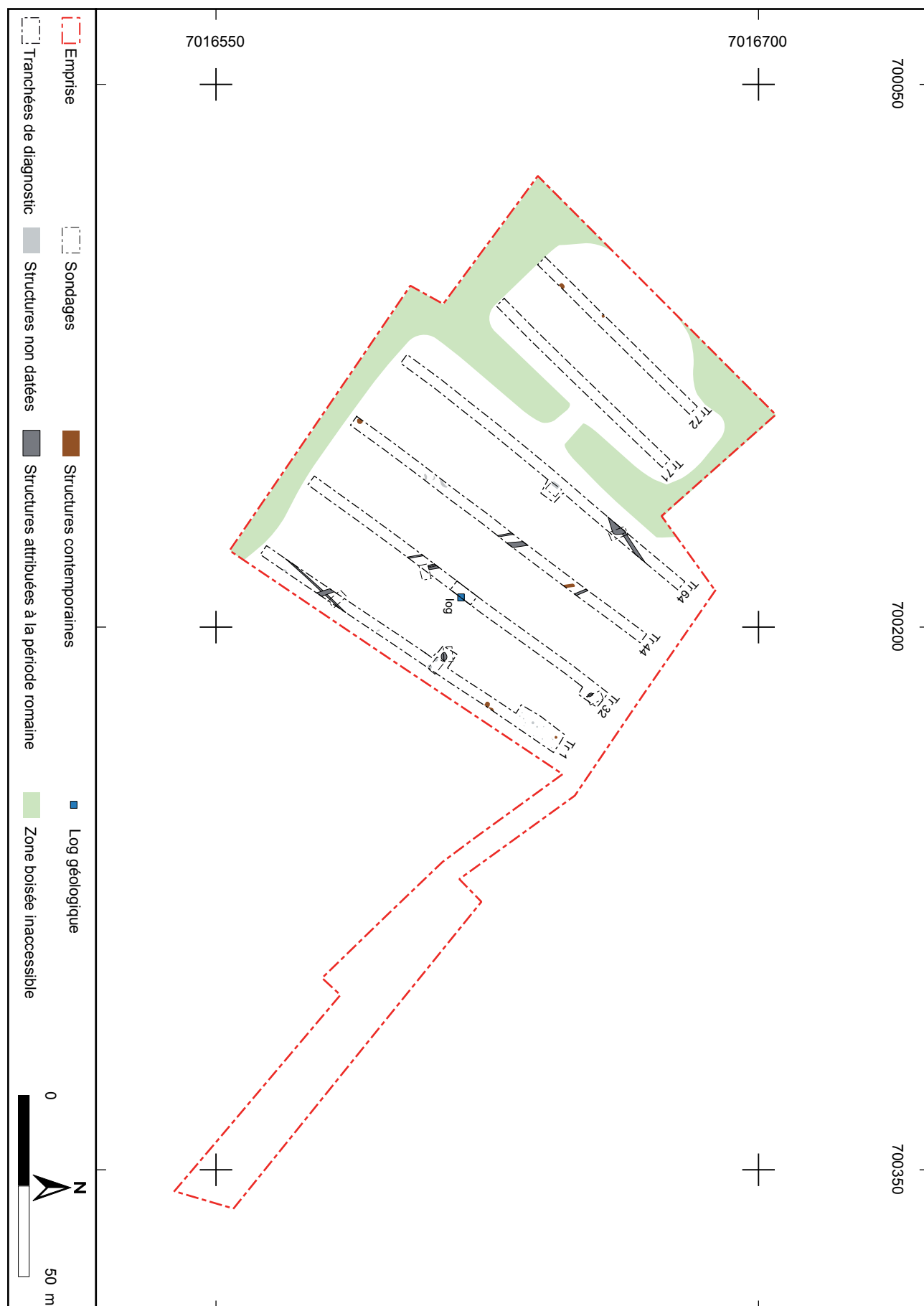


Fig. 8 : Dury, Rue des Hallots, plan général de l'opération, *N. Majchrzak - DA, CD 62*

2. Stratégie et méthodes mises en œuvre

2.1 Les contraintes environnementales

Hormis quelques zones boisées inaccessibles représentant environ 17 % de l'emprise totale du projet, aucune contrainte environnementale n'est à signaler pour cette opération Fig. 8, page 34.

2.2 Méthodologie

2.2.1 Le décapage et la fouille

L'opération s'est déroulée les 26 et 27 juin 2017 avec une équipe de 4 personnes dont le responsable d'opération, le topographe et son stagiaire et un technicien. Elle a nécessité 6 jours/homme. 1 pelle hydraulique de 21 tonnes équipée d'un godet de curage de 3 m de large a réalisé 6 tranchées totalisant 1652 m² d'ouverture soit 10,8 % de l'emprise totale. Les tranchées, sondages et structures ont été relevés à l'aide d'un GPS centimétrique et figurent dans ce rapport dans le système de projection Lambert 93. Toutes les unités d'enregistrement sont répertoriées au sein d'un cahier. La description des couleurs des niveaux archéologiques et géologiques est basée sur le code Munsell, norme principalement utilisée en géologie.

2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier

La gestion de la documentation scientifique et du mobilier archéologique est conforme au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques » complément au cahier des charges scientifiques du Service régional de l'archéologie. L'ensemble de la documentation issue du terrain a été archivé et une sauvegarde informatique a été réalisée. Elle est conservée à la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. L'ensemble des données est enregistré dans le système d'informations archéologiques du Pas-de-Calais (SIA) accessible via extranet. Le SIA est une base de données couplée à un système d'informations géographiques.

L'application SIA se décompose en deux grands modules : le module inventaire et le module recherche. Le module inventaire comprend :

- Les unités d'enregistrement : niveau, structure, sondage...
- Le mobilier archéologique : un inventaire généraliste et des inventaires pour les différents types de mobilier,
- La documentation : papier et numérique,
- Les traitements : analyses spécifiques et conservation-restauration,
- La régie.

Le module recherche permet d'effectuer des requêtes multicritères sur l'ensemble des champs des inventaires. Les recherches peuvent être internes à l'opération ou sur l'ensemble des projets.

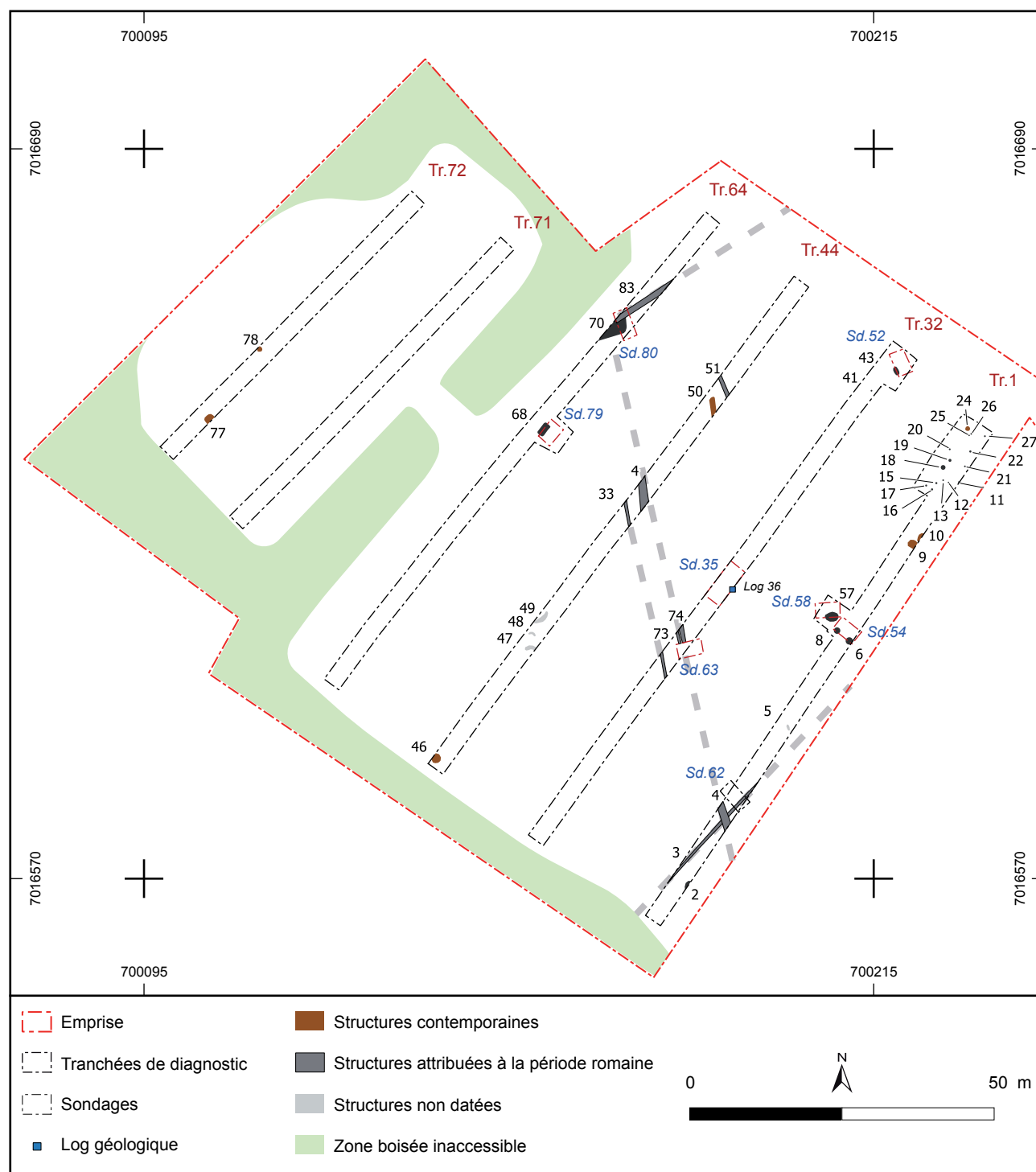


Fig. 9 : Dury, Rue des Hallots, plan général des vestiges, L. Wilket - DA, CD 62

3. Description archéologique

Au sein des 6 tranchées de diagnostic, 40 entités archéologiques ont été enregistrées comprenant notamment 7 portions de fossé, 17 fosses et 15 poteaux. Plusieurs de ces structures ont pu être datées d'après leur mobilier. De nombreuses fosses correspondent à des dépotoirs et impacts d'obus de la Première Guerre mondiale, les fossés ont livré du mobilier attribuable à la période gallo-romaine (Fig. 9, page 36).

3.1 La période gallo-romaine

3.1.1 Les fossés

Au total 7 portions de fossés ont été mises au jour. Il s'agit de fossés délimitant des parcelles ou des enclos. Le mobilier récolté dans ces fossés se compose de restes de faune et de fragments de tuiles romaines (*imbrex* et *tegula*). Sondés en plusieurs endroits ils sont relativement arasés et pauvres en mobilier (Fig. 10, page 38).

3.1.2 Les fosses

Deux fosses ont été attribuées à la période gallo-romaine. Il s'agit des fosses 43 et 57.

La fosse 43 : elle est de forme ovale et mesure 1,50 m de long pour 0,80 m de large. Elle est conservée sur une profondeur 0,90 m et présente un profil «en sape». On distingue dans son comblement 3 niveaux : un fin niveau charbonneux dans le fond, un niveau limoneux gris brun qui constitue la majeure partie du comblement et, en surface, un niveau constitué de petits blocs de craie. Des restes de porc et de boeuf, de la céramique commune grise et commune claire ainsi que de la *tegula* ont été trouvés dans son comblement. Il pourrait s'agir d'un petit silo (Fig. 11, page 40) et (Fig. 12, page 40).

La fosse 57 : également de forme ovale, elle mesure 2,25 m sur 1,60 m. Elle est conservée sur 0,35 m. Elle est comblée d'un limon argileux, hétérogène et compact. Elle a livré des restes de boeuf et de porc ainsi que de la *tegula*. Sa fonction est indéterminée (Fig. 13, page 41) et (Fig. 14, page 41).

3.2 Les vestiges de la Première Guerre mondiale

Plusieurs impacts d'obus et fosses dépotoirs ont été découverts disséminés sur l'ensemble du site.

3.3 Les structures non datées

3.3.1 Les poteaux

Dans la partie de la tranchée 1, un ensemble de petits poteaux ou de piquets a été décelé (Fig. 15, page 42) et (Fig. 16, page 42). Plusieurs de ces poteaux ont été testés mais aucun n'a livré de mobilier (Fig. 17, page 43) et (Fig. 18, page 43). Bien qu'ils ne présentent aucune organisation architecturale flagrante, ils pourraient témoigner de la présence d'un bâtiment.

Lors du décapage de la zone des poteaux, des restes humains ont été mis au jour. Il s'agit d'un fœtus de 38 à 40 semaines, inhumé en pleine terre sans offrande. Une datation radiocarbone pourrait aider à situer cet individu dans une fourchette chronologique et amener des pistes de réflexion sur sa présence sur le site.

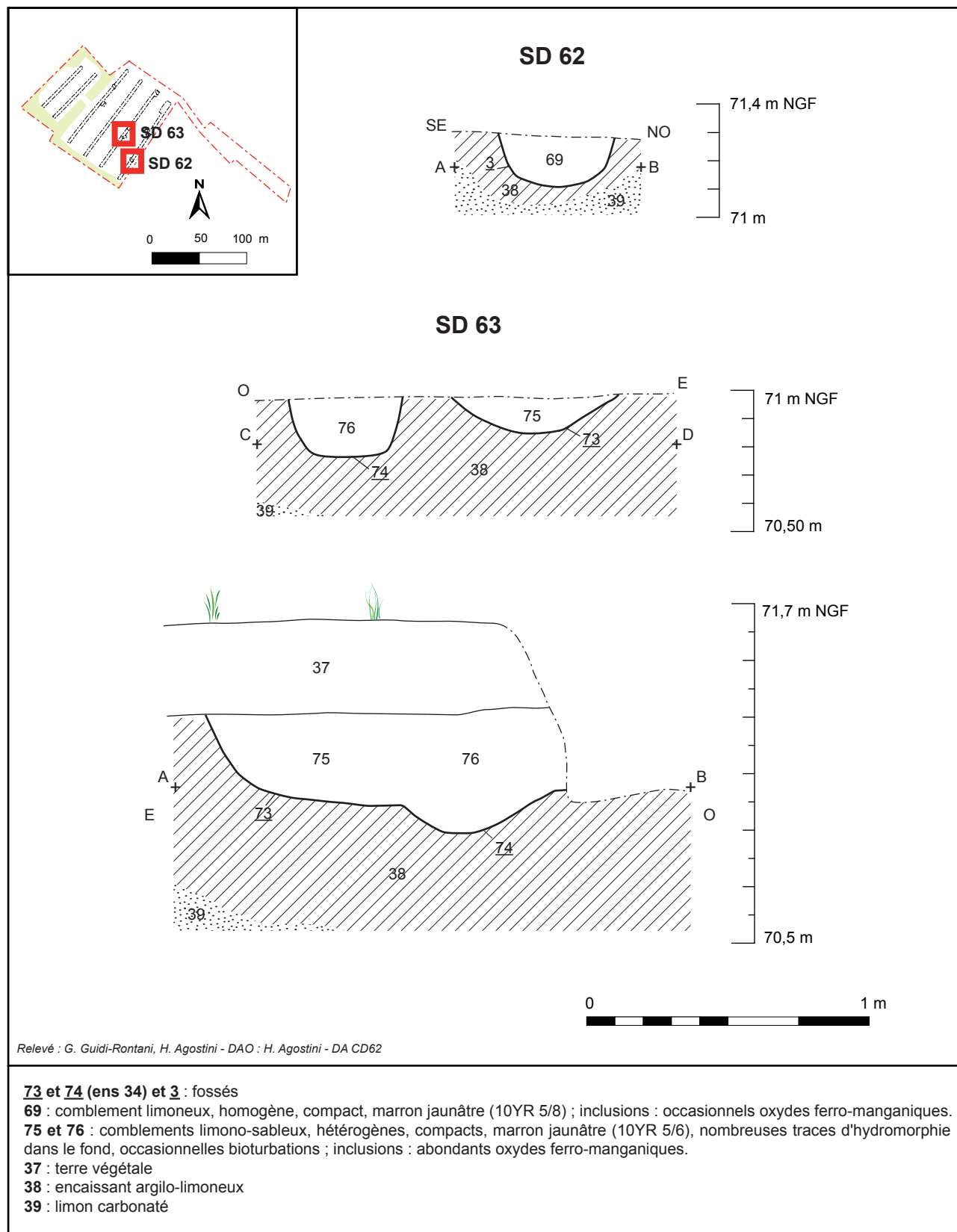


Fig. 10 : Dury, Rue des Hallots, les sondages dans les fossés, H. Agostini - DA, CD 62

3.3.2 Les fosses 6 et 8

Deux fosses très arasées ont été mises au jour dans la tranchée 1. Seule la fosse 8 a livré un petit fragment de céramique à dégraissant silex. Cet élément mobilier n'est pas suffisant pour proposer une attribution chronologique à cette structure (Fig. 19, page 44) et (Fig. 20, page 44).

3.3.3 La fosse 68, une structure de combustion ?

Une fosse rectangulaire de 2,25 m de long sur 1,20 m de large a été mise au jour. Son comblement se compose de nodules de terre cuite et de fragments de charbon de bois. Elle présentait localement des parois rougies et durcies par le feu. (Fig. 21, page 45) et (Fig. 22, page 45). De par sa typologie, cette structure pourrait être rattachée à la catégorie des bûchers funéraires. L'absence d'esquilles d'os brûlé lors du sondage impose donc de rester prudent quant à cette hypothèse. D'autant qu'aucun élément mobilier ne permet de dater et d'interpréter cette structure.



Fig. 11 : Dury, Rue des Hallots, vue en coupe de la fosse 43, H. Agostini - DA, CD 62

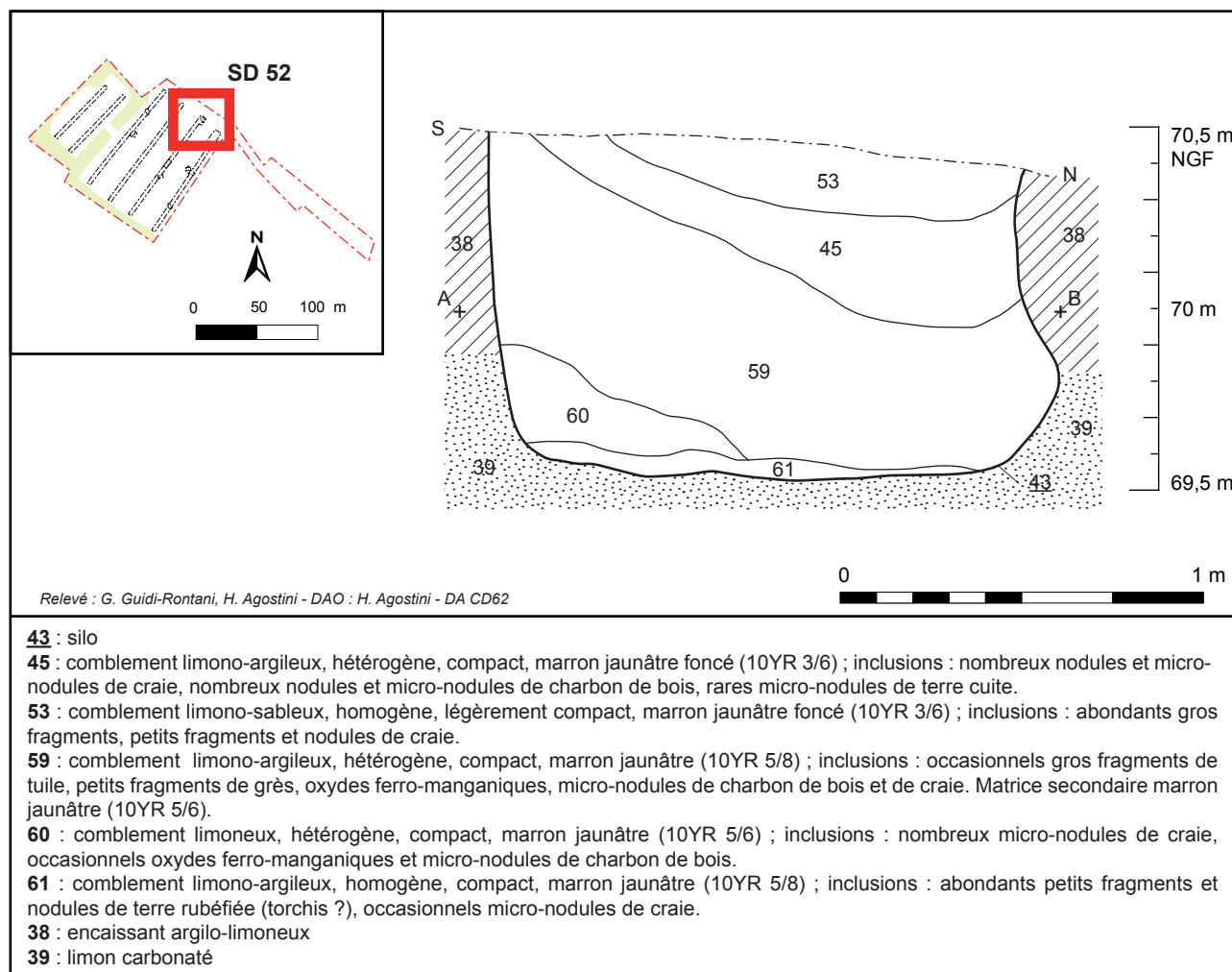


Fig. 12 : Dury, Rue des Hallots, relevé de coupe de la fosse 43, H. Agostini - DA, CD 62



Fig. 13 : Dury, Rue des Hallots, vue en coupe de la fosse 57, H. Agostini - DA, CD 62

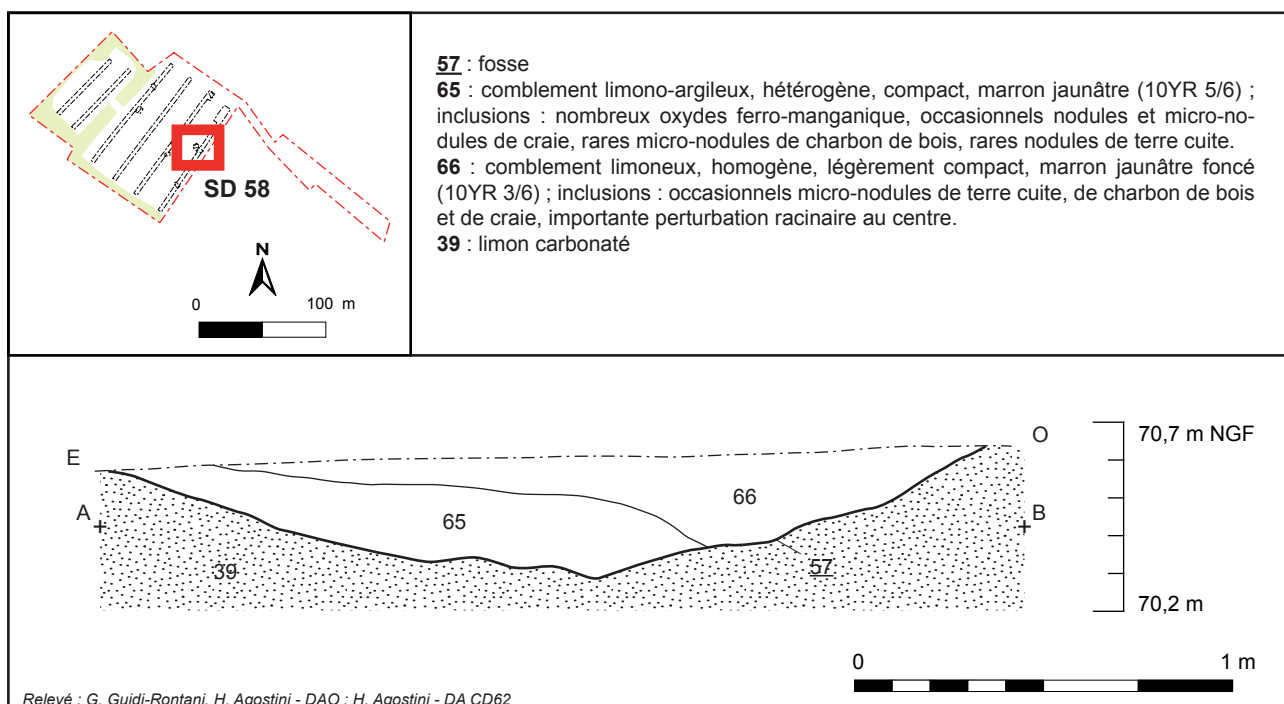


Fig. 14 : Dury, Rue des Hallots, relevé de coupe de la fosse 57, H. Agostini - DA, CD 62

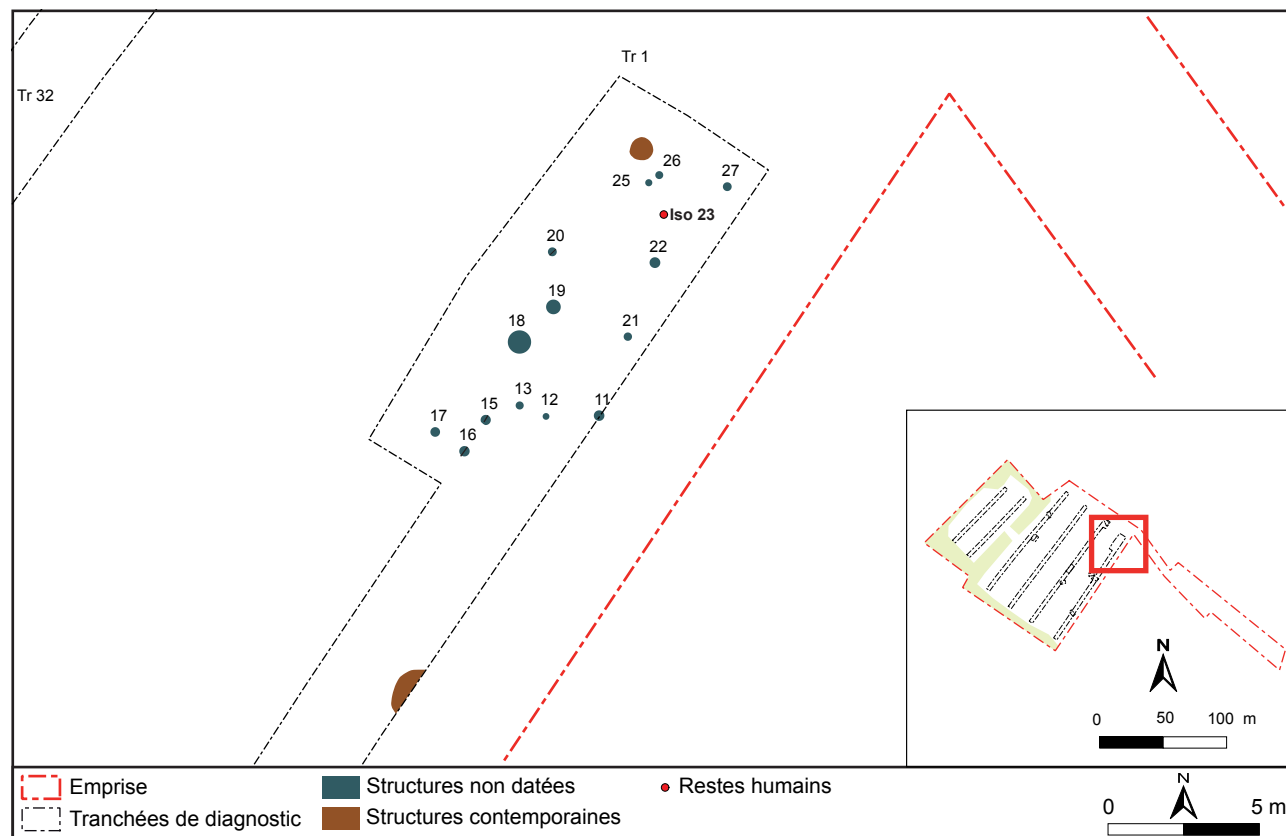


Fig. 15 : Dury, Rue des Hallots, la fenêtre de la tranchée 1, C. Costeux - DA, CD 62



Fig. 16 : Dury, Rue des Hallots, vue de l'ensemble de poteaux dans la tranchée 1, H. Agostini - DA, CD 62

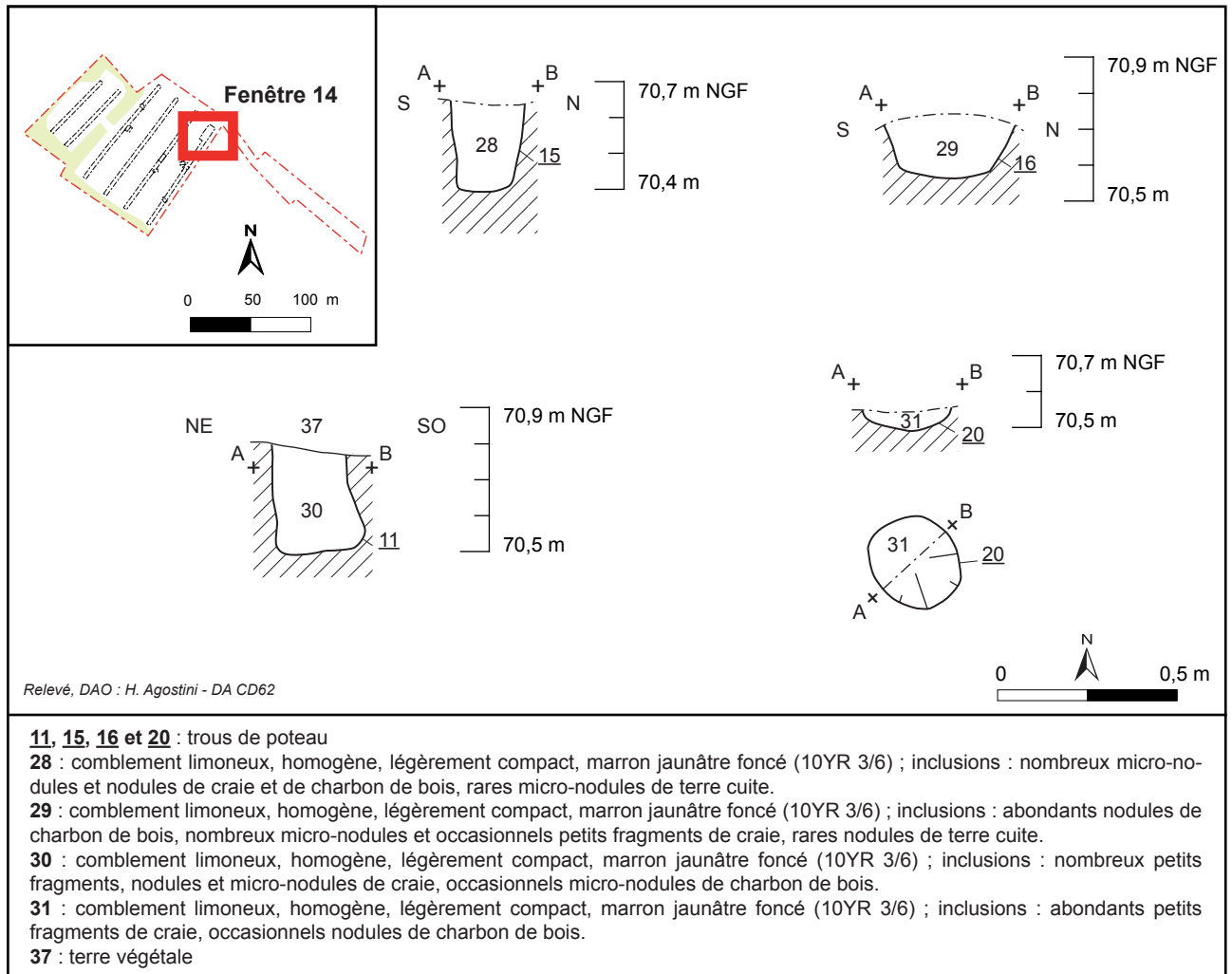
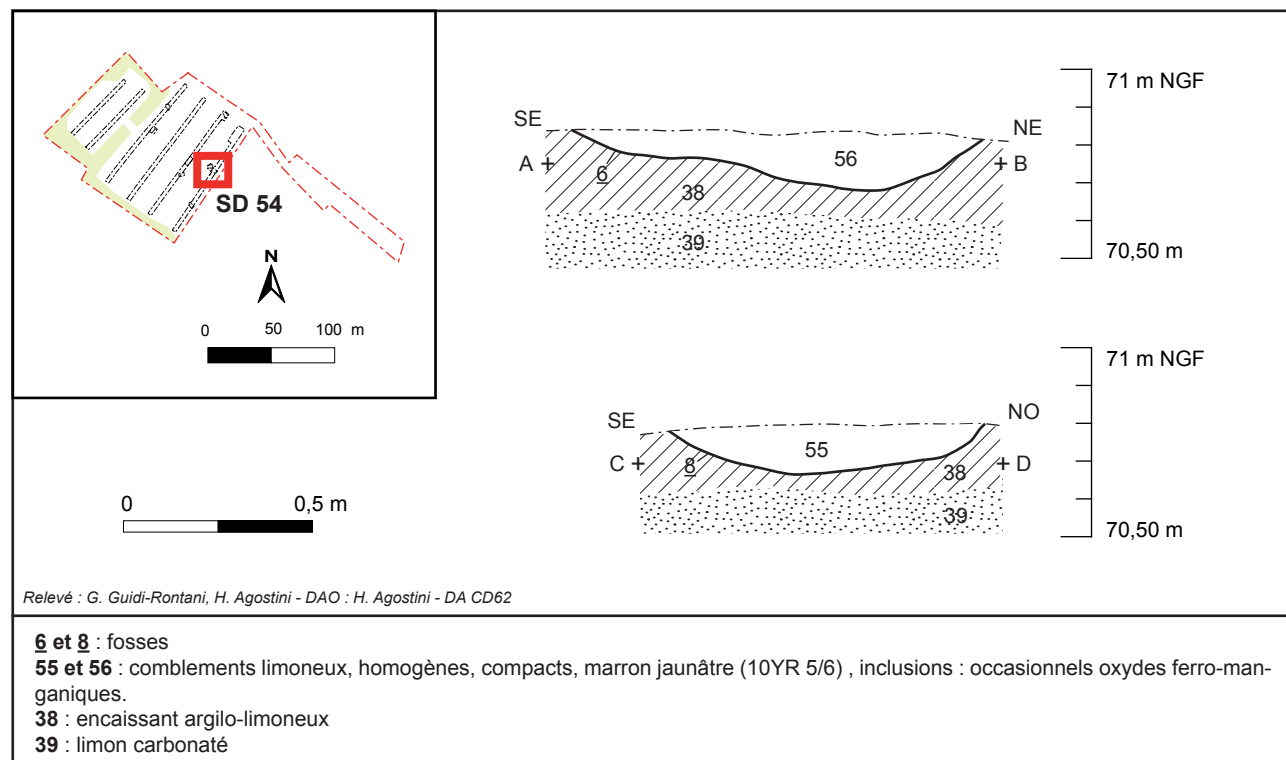


Fig. 17 : Dury, Rue des Hallots, coupes des poteaux 11, 15, 16 et 20, H. Agostini - DA, CD 62



Fig. 18 : Dury, Rue des Hallots, vues en coupe des poteaux 11 et 15, H. Agostini - DA, CD 62



Relevé : G. Guidi-Rontani, H. Agostini - DAO : H. Agostini - DA CD62

Fig. 19 : Dury, Rue des Hallots, coupes des fosses 6 et 8, H. Agostini - DA, CD 62



Fig. 20 : Dury, Rue des Hallots, vues des fosses 6 et 8, H. Agostini - DA, CD 62



Fig. 21 : Dury, Rue des Hallots, vue de la fosse 68, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62

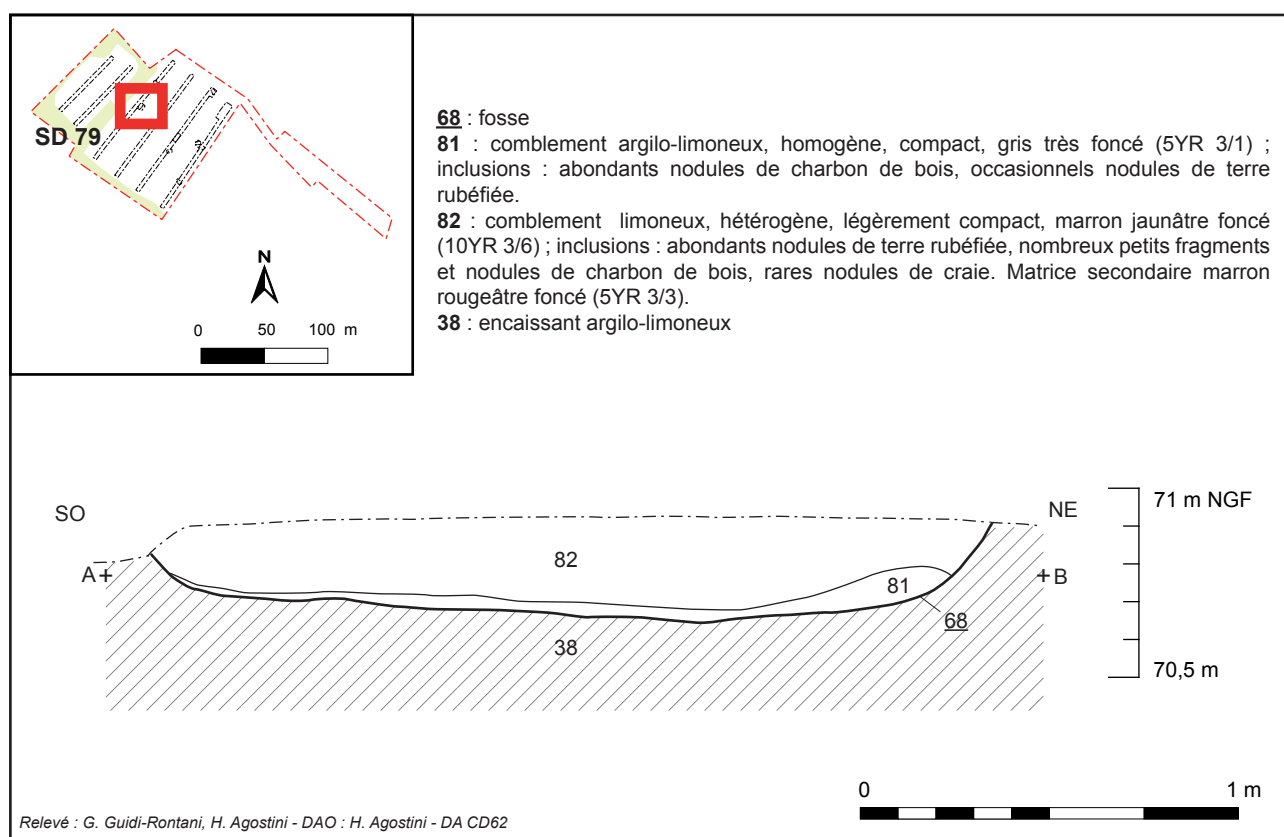


Fig. 22 : Dury, Rue des Hallots, coupe de la fosse 68, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62

4. Conclusion

L'opération de diagnostic réalisée à Dury sur le projet d'une station de traitement des eaux a permis de mettre au jour quelques éléments témoignant d'une occupation humaine à l'époque romaine. Le faible nombre et le type de structures (fossés et fosses) suggèrent que nous sommes en périphérie de cette occupation qui se développe très certainement vers l'est. Plusieurs structures non datées pourraient appartenir à cette période comme cet ensemble de poteaux témoignant de la présence d'un bâtiment ainsi que ce foetus inhumé en pleine terre à proximité de ces poteaux.

5. Bibliographie

Bourgeois, Terraillon 1951

A. BOURGEOIS et R. TERRAILLON, Cimetière mérovingien de Dury, rapport de fouilles, 1951

Delmaire 1994

R. DELMAIRE (dir.), Le Pas-de-Calais : 62/2, coll. Carte Archéologique de la Gaule, Paris, 1994, p. 485

6. Table des figures

<i>Fig. 1 : Dury, Rue des Hallots, localisation régionale de la commune, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.</i>	26
<i>Fig. 2 : Dury, Rue des Hallots, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.</i>	26
<i>Fig. 3 : Dury, Rue des Hallots, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.</i>	27
<i>Fig. 4 : Dury, Rue des Hallots, localisation du site sur le cadastre, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.</i>	27
<i>Fig. 5 : Dury, Rue des Hallots, log dans les formations superficielles, H. Agostini - DA, CD 62.</i>	30
<i>Fig. 6 : Dury, Rue des Hallots, Carte sur les découvertes archéologiques dans le secteur de Dury, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.</i>	32
<i>Fig. 7 : Dury, Rue des Hallots, Emprise du projet replacée sur fond de carte militaire, C. Costeux - DA, CD 62.</i>	33
<i>Fig. 8 : Dury, Rue des Hallots, plan général de l'opération, N. Majchrzak - DA, CD 62.</i>	34
<i>Fig. 9 : Dury, Rue des Hallots, plan général des vestiges, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	36
<i>Fig. 10 : Dury, Rue des Hallots, les sondages dans les fossés, H. Agostini - DA, CD 62.</i>	38
<i>Fig. 11 : Dury, Rue des Hallots, vue en coupe de la fosse 43, H. Agostini - DA, CD 62.</i>	40
<i>Fig. 12 : Dury, Rue des Hallots, relevé de coupe de la fosse 43, H. Agostini - DA, CD 62.</i>	40
<i>Fig. 13 : Dury, Rue des Hallots, vue en coupe de la fosse 57, H. Agostini - DA, CD 62.</i>	41
<i>Fig. 14 : Dury, Rue des Hallots, relevé de coupe de la fosse 57, H. Agostini - DA, CD 62.</i>	41
<i>Fig. 15 : Dury, Rue des Hallots, la fenêtre de la tranchée 1, C. Costeux - DA, CD 62.</i>	42
<i>Fig. 16 : Dury, Rue des Hallots, vue de l'ensemble de poteaux dans la tranchée 1, H. Agostini - DA, CD 62.</i>	42
<i>Fig. 17 : Dury, Rue des Hallots, coupes des poteaux 11, 15, 16 et 20, H. Agostini - DA, CD 62.</i>	43
<i>Fig. 18 : Dury, Rue des Hallots, vues en coupe des poteaux 11 et 15, H. Agostini - DA, CD 62.</i>	43
<i>Fig. 19 : Dury, Rue des Hallots, coupes des fosses 6 et 8, H. Agostini - DA, CD 62.</i>	44
<i>Fig. 20 : Dury, Rue des Hallots, vues des fosses 6 et 8, H. Agostini - DA, CD 62.</i>	44
<i>Fig. 21 : Dury, Rue des Hallots, vue de la fosse 68, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.</i>	45
<i>Fig. 22 : Dury, Rue des Hallots, coupe de la fosse 68, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.</i>	45

SECTION 3 : LES INVENTAIRES

1. Inventaire des unités d'enregistrement (H. Agostini)	50
2. Inventaire du mobilier (H. Agostini)	52
3. Inventaire de la documentation (H. Agostini)	53

1. Inventaire des unités d'enregistrement (H. Agostini)

NUMÉRO	TYPE	DESCRIPTION	UES LIÉES
1	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 54, 55, 56, 57, 62, 65, 66, 69
2	structure	fosse	appartient à: 1
3	structure	fossé	contient: 62 - contient + est sous: 69 - appartient à: 1
4	structure	fossé	est égal à: 34 - appartient à: 1, 44
5	structure	fosse chablis	appartient à: 1
6	structure	fosse	contient: 54 - contient + est sous: 56 - appartient à: 1
7	tranchée	tranchée de diagnostic	appartient à: 1
8	structure	fosse	contient: 54 - contient + est sous: 55 - appartient à: 1
9	structure	fosse	appartient à: 1
10	structure	fosse	appartient à: 1
11	structure	poteau	contient + est sous: 30 - appartient à: 1
12	structure	poteau	appartient à: 1
13	structure	poteau	appartient à: 1
14	tranchée	tranchée de diagnostic	appartient à: 1
15	structure	poteau	contient + est sous: 28 - appartient à: 1
16	structure	poteau	contient + est sous: 29 - appartient à: 1
17	structure	poteau	appartient à: 1
18	structure	poteau	appartient à: 1
19	structure	poteau	appartient à: 1
20	structure	poteau	contient + est sous: 31 - appartient à: 1
21	structure	poteau	appartient à: 1
22	structure	poteau	appartient à: 1
23	iso		appartient à: 1
24	structure	fosse	appartient à: 1
25	structure	poteau	appartient à: 1
26	structure	poteau	appartient à: 1
27	structure	poteau	appartient à: 1
28	niveau	comblement	appartient à: 1 - appartient à + est sur: 15
29	niveau	comblement	appartient à: 1 - appartient à + est sur: 16
30	niveau	comblement	appartient à: 1 - appartient à + est sur: 11
31	niveau	comblement	appartient à: 1 - appartient à + est sur: 20
32	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 52, 53, 59, 60, 61, 63, 73, 74, 75, 76
33	structure	fossé	appartient à: 32, 44
34	ensemble		contient: 63, 73, 74 - est égal à: 4 - appartient à: 32
35	sondage		contient: 36 - appartient à: 32
36	sondage	sondage géologie (log)	contient: 37, 38, 39, 40 - appartient à: 32, 35
37	niveau	naturel terre végétale	appartient à: 32, 36 - sur: 38
38	niveau	géoarchéologie	sous: 37 - appartient à: 32, 36 - sur: 39
39	niveau	géoarchéologie	sous: 38 - appartient à: 32, 36 - sur: 40
40	niveau	géoarchéologie	sous: 39 - appartient à: 32, 36
41	structure	poteau	appartient à: 32
42	tranchée	tranchée de diagnostic	appartient à: 32
43	structure	fosse silo	contient: 45, 52, 59, 60 - contient + est sous: 61 - appartient à: 32

NUMÉRO	TYPE	DESCRIPTION	UEs LIÉES
44	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 4, 33, 46, 47, 48, 49, 50, 51
45	niveau	comblement	sous: 53 - appartient à: 32, 43 - sur: 59
46	structure	fosse	appartient à: 44
47	structure	fosse chablis	appartient à: 44
48	structure	fosse chablis	appartient à: 44
49	structure	fosse chablis	appartient à: 44
50	structure	tranchée	appartient à: 44
51	structure	fossé	appartient à: 44
52	sondage	coupe	appartient à: 32, 43
53	niveau	comblement	appartient à: 32 - sur: 45
54	sondage	coupe	appartient à: 1, 6, 8
55	niveau	comblement	appartient à: 1 - appartient à + est sur: 8
56	niveau	comblement	appartient à: 1 - appartient à + est sur: 6
57	structure	fosse	contient: 58, 66 - contient + est sous: 65 - appartient à: 1
58	sondage	coupe	appartient à: 57
59	niveau	comblement	sous: 45 - appartient à: 32, 43 - sur: 60
60	niveau	comblement	sous: 59 - appartient à: 32, 43 - sur: 61
61	niveau	comblement	sous: 60 - appartient à: 32 - appartient à + est sur: 43
62	sondage	coupe	appartient à: 1, 3
63	sondage	coupe	appartient à: 32, 34
64	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 67, 68, 70, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85
65	niveau	comblement	sous: 66 - appartient à: 1 - appartient à + est sur: 57
66	niveau	comblement	appartient à: 1, 57 - sur: 65
67	tranchée	tranchée de diagnostic	appartient à: 64
68	structure	fosse	contient: 79, 82 - contient + est sous: 81 - appartient à: 64
69	niveau	comblement	appartient à: 1 - appartient à + est sur: 3
70	structure	fosse	contient: 80 - contient + est sous: 84 - appartient à: 64
71	tranchée	tranchée de diagnostic	
72	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 77, 78
73	structure	fossé	contient + est sous: 75 - appartient à: 32, 34
74	structure	fossé	contient + est sous: 76 - appartient à: 32, 34
75	niveau	comblement	appartient à: 32 - appartient à + est sur: 73
76	niveau	comblement	appartient à: 32 - appartient à + est sur: 74
77	structure	fosse	appartient à: 72
78	structure	fosse	appartient à: 72
79	sondage	coupe	appartient à: 64, 68
80	sondage	coupe	appartient à: 64, 70, 83
81	niveau	comblement	sous: 82 - appartient à: 64 - appartient à + est sur: 68
82	niveau	comblement	appartient à: 64, 68 - sur: 81
83	structure	fossé	contient: 80 - contient + est sous: 85 - appartient à: 64
84	niveau	comblement	appartient à: 64 - appartient à + est sur: 70
85	niveau	comblement	appartient à: 64 - appartient à + est sur: 83

2. Inventaire du mobilier (H. Agostini)

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PARCELLE DE DÉCOUVERTE	CHRONOLOGIE
158386_133_4_None	organique / Faune (non travaillé) / boeuf		107g	stable		
158386_132_23_None	organique / Humain (non travaillé) / squelette	46	25.6g	stable		
158386_133_45_None	organique / Faune (non travaillé) / porc, indéterminé		25.8g	stable		
158386_141_45_None	terre cuite / céramique / indéterminé	3	46.5g	stable		Gallo-Romain
158386_141_45_None	terre cuite / céramique / amphore ?	1	35.9g	stable		Gallo-Romain
158386_141_55_None	terre cuite / céramique / indéterminé	2	3.4g	stable		Néolithique, Néolithique Moyen
158386_133_66_None	organique / Faune (non travaillé) / boeuf, porc		589g	stable		
158386_121_85_1	minéral / lithique / silex secondaire / éclat retouché	1	8.9g	stable		
158386_133_85_None	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé		9.7g	stable		
158386_141_85_None	terre cuite / céramique / indéterminé	1	6.2g	stable		Néolithique, Néolithique Moyen

3. Inventaire de la documentation (H. Agostini)

IDENTIFIANT	LÉGENDE	NATURE SUPPORT	FORMAT	NOMBRE D'ÉLÉMENTS
158386_211_0_1	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de prescription,	papier	A4	1
158386_211_0_2	Administratif, Arrêtés et PSTI, acceptation du projet,	papier	A4	1
158386_211_0_3	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de désignation,	papier	A4	1
158386_211_0_4	Administratif, Arrêtés et PSTI, projet scientifique et technique d'intervention,	papier	A4	4
158386_211_0_5	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification d'attribution,	papier	A4	1
158386_213_0_1	Administratif, Documentation aménageur,	numérique	A4	
158386_215_0_1	Administratif, DICT,	papier	A4	
158386_216_0_1	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité,	papier		
158386_221_0_1	Terrain & Post-fouille, Carnet de terrain, Répertoire UE,	papier	A4	5
158386_221_0_2	Terrain & Post-fouille, Carnet de terrain, Répertoire UE,	numérique	pdf	5
158386_222_0_1	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe et plan, UE : 1, 6, 11, 14, 15, 16, 20, 28, 29, 30, 31, 37, 38, 39, 43, 45, 52, 53, 54, 56, 59, 60, 61	polyester	A4	1
158386_222_0_10	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, UE 68	numérique	ai	1
158386_222_0_11	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, SD 80	numérique	ai	1
158386_222_0_12	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, UE 6 et 8	numérique	ai	1
158386_222_0_2	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, UE : 3, 8, 38, 39, 54, 55, 57, 58, 62, 63, 65, 66, 69, 73, 74, 75, 76	polyester	A4	1
158386_222_0_3	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, UE : 38, 67, 68, 70, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85	polyester	A4	1
158386_222_0_4	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe et plan,	numérique	pdf	3
158386_222_0_5	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, LOG	numérique	ai	1
158386_222_0_6	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, coupes fossés	numérique	ai	1
158386_222_0_7	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe et plan, poteaux	numérique	ai	1
158386_222_0_8	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, UE 43	numérique	ai	1
158386_222_0_9	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, UE 57	numérique	ai	1
158386_224_0_1	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ensemble - UE : 1, 14	numérique	jpeg	1
158386_224_0_10	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure - UE : 1, 14, 20	numérique	jpeg	1
158386_224_0_11	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure - UE : 1, 14, 20	numérique	jpeg	1
158386_224_0_12	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158386_224_0_13	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158386_224_0_14	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers l'Ouest; sujet structure - UE : 42, 43, 52	numérique	jpeg	1
158386_224_0_15	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers l'Ouest; sujet structure - UE : 42, 43, 52	numérique	jpeg	1
158386_224_0_16	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 6, 7, 54	numérique	jpeg	1
158386_224_0_17	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 6, 7, 54	numérique	jpeg	1
158386_224_0_18	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 7, 8, 54	numérique	jpeg	1

IDENTIFIANT	LÉGENDE	NATURE SUPPORT	FORMAT	NOMBRE D'ÉLÉMENTS
158386_224_0_19	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 7, 8, 54	numérique	jpeg	1
158386_224_0_2	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ensemble - UE : 1, 14	numérique	jpeg	1
158386_224_0_20	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud-Est; sujet structure - UE : 7, 57, 58	numérique	jpeg	1
158386_224_0_21	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 3, 62	numérique	jpeg	1
158386_224_0_22	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 3, 62	numérique	jpeg	1
158386_224_0_23	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 3, 62	numérique	jpeg	1
158386_224_0_24	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud; sujet structure - UE : 34, 63, 73, 74	numérique	jpeg	1
158386_224_0_25	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud; sujet ensemble - UE : 34, 63, 73, 74	numérique	jpeg	1
158386_224_0_26	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Nord; sujet ensemble - UE : 34, 63, 73, 74	numérique	jpeg	1
158386_224_0_27	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Nord; sujet ensemble - UE : 34, 63, 73, 74	numérique	jpeg	1
158386_224_0_28	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord; sujet ensemble - UE : 34, 63, 73, 74	numérique	jpeg	1
158386_224_0_29	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue de détail; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158386_224_0_3	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers l'Ouest; sujet structure - UE : 1, 14, 16	numérique	jpeg	1
158386_224_0_30	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure - UE : 67, 68, 79	numérique	jpeg	1
158386_224_0_31	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord; sujet structure - UE : 67, 68, 79	numérique	jpeg	1
158386_224_0_32	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158386_224_0_33	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers l'Est; sujet structure - UE : 80, 83	numérique	jpeg	1
158386_224_0_34	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers l'Ouest; sujet structure - UE : 70, 80	numérique	jpeg	1
158386_224_0_35	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers l'Ouest; sujet structure - UE : 70, 80	numérique	jpeg	1
158386_224_0_4	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers l'Ouest; sujet structure - UE : 1, 14, 16	numérique	jpeg	1
158386_224_0_5	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers l'Ouest; sujet structure - UE : 1, 14, 15	numérique	jpeg	1
158386_224_0_6	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers l'Ouest; sujet structure - UE : 1, 14, 15	numérique	jpeg	1
158386_224_0_7	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers l'Est; sujet structure - UE : 1, 11, 14	numérique	jpeg	1
158386_224_0_8	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud-Est; sujet géoarchéologie - UE : 32, 35, 36	numérique	jpeg	1

IDENTIFIANT	LÉGENDE	NATURE SUPPORT	FORMAT	NOMBRE D'ÉLÉMENTS
158386_224_0_9	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud-Est; sujet géoarchéologie - UE : 32, 35, 36	numérique	jpeg	1
158386_225_0_1	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte 250000e	numérique	ai	1
158386_225_0_2	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte 250000e	numérique	ai	1
158386_225_0_3	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte 25000e	numérique	ai	1
158386_225_0_4	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte cadastrale 2000e	numérique	ai	1
158386_225_0_5	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte contexte 25000e	numérique	ai	1
158386_231_0_1	Inventaire, US et relations,	numérique	csv	1
158386_232_0_1	Inventaire, Mobilier,	numérique	csv	1
158386_233_0_1	Inventaire, Documents,	numérique	csv	1
158386_241_0_1	Rapport, Rapport final d'opération,	papier	A4	

Jérôme MANIEZ dir. , Hélène AGOSTINI, Nicolas MAJCHRZAK

Dury, Rue des Hallots

Rapport final d'opération de diagnostic, éd. Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, année, 2017, 58 p.

Résumé

Cette opération a permis de mettre au jour quelques traces d'occupation humaine à la période romaine ainsi que les stigmates du premier conflit mondiale. Les vestiges de la période romaine se concentrent dans la partie est du site. Il s'agit de fossés, de fosses et de quelques poteaux. Nous sommes sans doute ici aux marges d'une occupation qui se développe vers l'est.

Thésaurus

Époque gallo-romaine, Époque contemporaine, Pas-de-Calais, Dury, Occupation rurale, Première Guerre mondiale

Le Rapport final d'opération

Nombre de volumes : 1

Nombre de pages : 58

Nombre de figures : 22